



RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026



1ERE PARTIE : PRESENTATION DU CONTEXTE NATIONAL ET INTERNATIONAL	4
1 UN CONTEXTE ECONOMIQUE INTERNATIONAL TOUJOURS INSTABLE	4
1.1 UN ENVIRONNEMENT GEOPOLITIQUE DURABLEMENT DEGRADE	4
2 LE CONTEXTE ECONOMIQUE NATIONAL	5
2.1 UNE INFLATION MAITRISEE EN 2025 SOUS LA MENACE DE TENSIONS ENERGETIQUES LIEES AU CONFLIT EN IRAN	5
2.2 UNE CROISSANCE FAIBLE ET FRAGILE	6
2.3 UNE CRISE IMMOBILIERE PROLONGEE	6
3 LE BUDGET DE L'ÉTAT ET LA LOI DE FINANCES 2026	7
3.1 DETTE ET DEFICIT PUBLIC : UNE CONTRAINTE STRUCTURELLE	7
3.2 HYPOTHESES DE LA LOI DE FINANCES 2026	9
3.3 ORIENTATIONS DE LA LOI DE FINANCES 2026	9
3.4 LES MESURES CONCERNANT LES COLLECTIVITES TERRITORIALES	11
2EME PARTIE : LE CONTEXTE FINANCIER LOCAL	12
1 PREVISIONS DES DOTATIONS	12
2 REVALORISATION DES BASES FISCALES	13
3 LES INDICATEURS LOCAUX	13
3.1 ÉVOLUTION DE LA POPULATION INSEE	13
3.2 ÉVOLUTION DES PERMIS DE CONSTRUIRE ACCORDES DE MAISONS INDIVIDUELLES	14
3EME PARTIE : ÉLÉMENTS RETROSPECTIFS	15
1 BILAN 2025	15
1.1 RESULTATS DE FONCTIONNEMENT 2025	15
1.2 RESULTATS D'INVESTISSEMENT 2025	22
1.3 RESULTATS 2025	25
2 RATIOS FINANCIERS 2025	26
3 CHAINE DE L'EPARGNE DEPUIS 2021	27
4 ÉVOLUTION DE LA FISCALITE	27
5 LA STRUCTURE DE LA DETTE	29
5.1 ANNUITES DE DETTE DE 2019 A 2026	29
5.2 EVOLUTION DU CAPITAL RESTANT DU	30
5.3 RATIO DE DESENDETTEMENT	30
4EME PARTIE : ELEMENTS PROSPECTIFS	31
1 LE PROJET DE BUDGET 2026 : DES PERSPECTIVES INCERTAINES APPELANT A UNE STRATEGIE BUDGETAIRE TRES PRUDENTE	31
1.1 CHARGES DE FONCTIONNEMENT	31
1.2 RECETTES DE FONCTIONNEMENT	33
1.3 SOLDE EN CONTRACTION : UN RECOURS AU LEVIER FISCAL INDISPENSABLE	35
1.4 INVESTISSEMENTS 2026	36

PRÉAMBULE

Depuis la loi du 6 février 1992, les communes de plus de 3500 habitants doivent obligatoirement organiser un débat dans les deux mois qui précèdent l'adoption du budget primitif en application de l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales -CGCT.

Ce Débat d'Orientations Budgétaires, DOB, ne revêt pas de caractère décisionnel et n'est donc pas soumis au vote du Conseil municipal.

Concernant le contenu du DOB, la loi NOTRe introduit de nouvelles dispositions précisant que dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de 2 mois précédant l'examen du budget, un rapport qui donnera lieu à un débat au conseil municipal sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés et sur la structure de la dette de la commune.

L'article 13 de la Loi de Programmation des Finances Publiques introduit de nouveaux éléments afin qu'à l'occasion du DOB, chaque collectivité territoriale ou groupement de collectivités territoriales présente ses objectifs concernant :

1° L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement

2° L'évolution du besoin de financement annuel

Les collectivités étant associées à l'effort de maîtrise des dépenses publiques, l'article 17 de la Loi de programmation des finances publiques précise que chacune d'elles devra présenter à l'occasion du débat d'orientation budgétaire (DOB), « *...son objectif concernant l'évolution de ses dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de sa section de fonctionnement. Ces éléments sont présentés, d'une part, pour les budgets principaux et, d'autre part, pour chacun des budgets annexes* ».

1ère partie : Présentation du contexte national et international

1 Un contexte économique international toujours instable

1.1 Un environnement géopolitique durablement dégradé

L'année 2025, prolongée par les premiers mois de 2026, confirme l'installation d'un contexte international marqué par une instabilité profonde et persistante. Plusieurs facteurs structurels continuent de peser sur les équilibres économiques mondiaux :

- Poursuite du conflit en Ukraine,
- Incertitudes liées aux relations transatlantiques (tarifs douaniers américains)
- Tensions persistantes au Moyen-Orient,
- Rivalités économiques sino-américaines,
- Fragilisation des chaînes d'approvisionnement mondiales.

À ces éléments s'ajoute désormais un facteur aggravant majeur : le déclenchement et l'enlisement d'un nouveau conflit au Moyen-Orient. Cette crise, par son ampleur et sa localisation stratégique, constitue un risque significatif pour la stabilité économique mondiale.

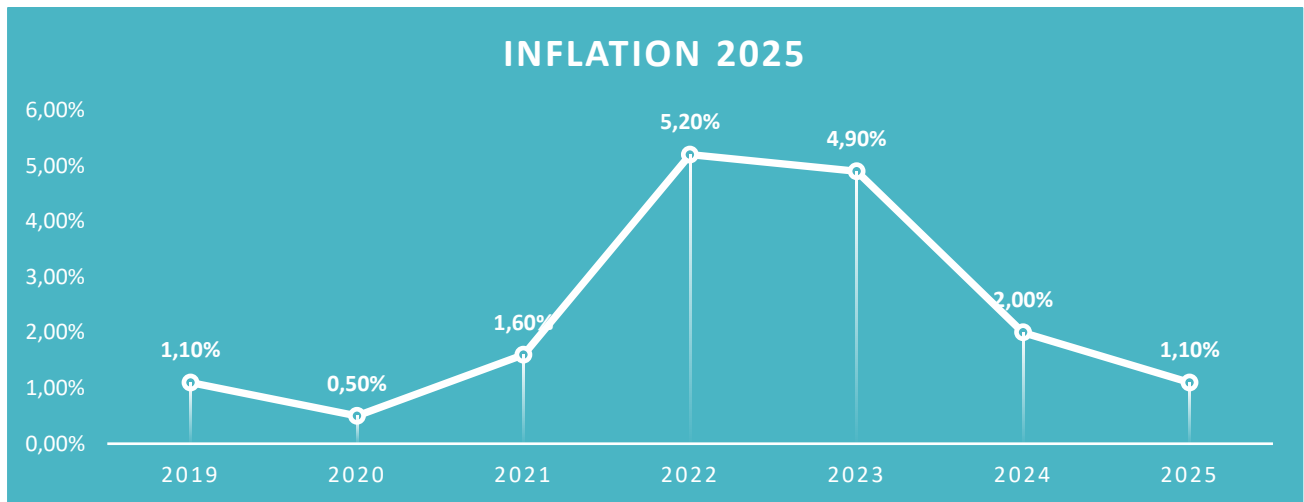
Elle entraîne en particulier :

- Des tensions accrues sur les marchés énergétiques, compte tenu du rôle central de la région dans la production et l'acheminement des hydrocarbures,
- Une remontée de la volatilité des prix du pétrole et du gaz, susceptible de raviver des pressions inflationnistes,
- Des perturbations des routes commerciales internationales, notamment maritimes,
- Un regain d'incertitude sur les marchés financiers et une dégradation du climat des affaires.
- Un ralentissement structurel de la croissance mondiale notamment européenne.

Dans ce contexte, les perspectives économiques mondiales demeurent fragiles. La croissance reste contrainte, en particulier en Europe, fortement exposée aux fluctuations énergétiques et aux tensions géopolitiques. L'environnement international, toujours incertain, appelle ainsi à une vigilance accrue des acteurs publics.

2 Le contexte économique national

2.1 Une inflation maîtrisée en 2025 sous la menace de tensions énergétiques liées au conflit en Iran



Source INSEE

L'inflation a ralenti en décembre 2025 dans la zone euro, redescendant sous l'objectif de 2% que s'est fixé la BCE et confortant l'hypothèse d'une stabilité de la politique monétaire.

La situation est identique pour la France, dans des proportions même plus fortes. L'inflation a aussi commencé à diminuer en France à partir de septembre 2025 avec +1,2 % sur un an. Elle est descendue à +0,3 % en janvier 2026. Un taux plus bas qu'elle n'avait plus atteint depuis janvier 2021.

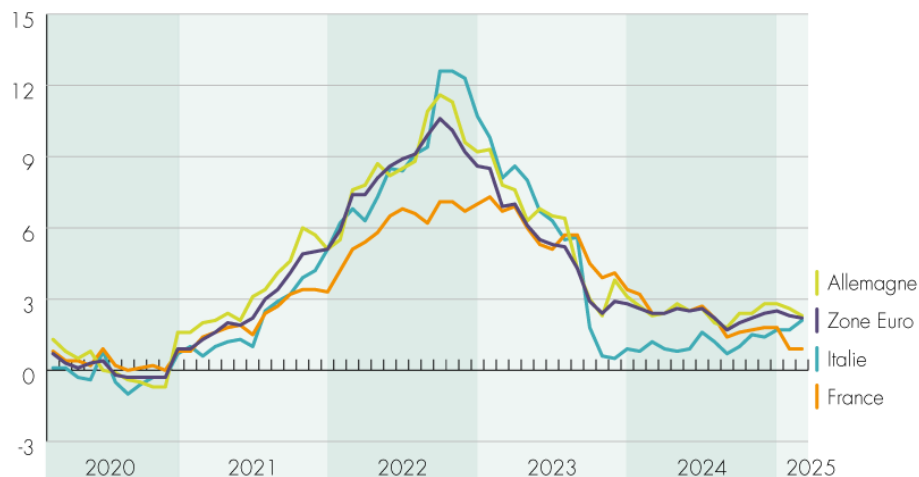
Cette baisse significative par rapport à 2024, s'explique principalement par la forte diminution des prix de l'énergie, notamment grâce à la chute des tarifs réglementés de l'électricité et du prix du pétrole.

Toutefois, cette dynamique favorable est remise en cause.

Le déclenchement d'un nouveau conflit au Moyen-Orient fait peser un risque de retournement sur les prix de l'énergie. Les tensions géopolitiques dans cette région stratégique, pourraient entraîner une hausse durable des cours des hydrocarbures et, par effet de diffusion, raviver les pressions inflationnistes dans les mois à venir.

L'INFLATION DANS L'UNION EUROPÉENNE

EN MAI 2025, EN %



Source : lafinancepourtous.com d'après INSEE



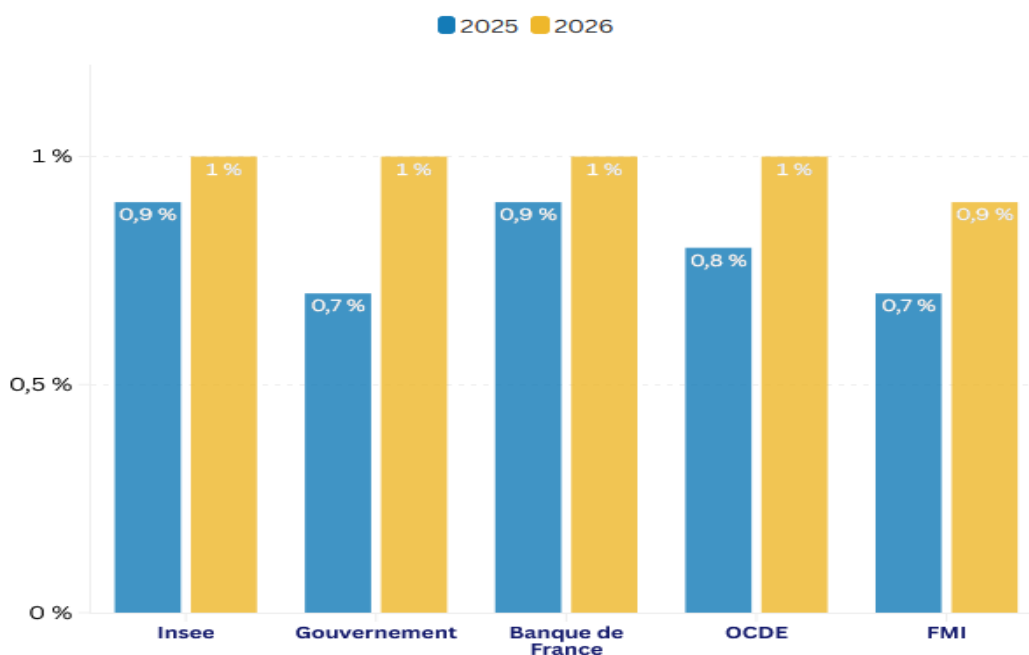
2.2 Une croissance faible et fragile

La baisse de l'inflation est favorable à une hausse de la consommation des ménages, qui est l'un des facteurs clés de la croissance française du produit intérieur brut (PIB). Freinée ces derniers mois, la consommation a accéléré fin 2025, permettant, en partie, à la croissance française de terminer l'année à +0,9 %, au-dessus des prévisions du gouvernement.

Les perspectives pour 2026 demeurent modestes, avec une croissance attendue autour de +1 % selon la majorité des organismes de prévision. Cette progression reposerait principalement sur une reprise graduelle de la consommation des ménages et un redémarrage prudent de l'investissement privé.

Prévisions avant le conflit au Moyen Orient :

Prévisions de croissance du PIB français



Source La Tribune

Ces perspectives sont aujourd'hui entourées de risques accrus.

Le nouveau conflit au Moyen-Orient constitue un facteur d'incertitude supplémentaire susceptible de peser sur l'activité économique.

Dans ce contexte, la trajectoire de croissance pour 2026 apparaît plus fragile et dépendante de l'évolution de la situation géopolitique internationale. La prudence reste donc de mise dans les anticipations économiques.

2.3 Une crise immobilière prolongée

Le secteur du logement demeure durablement affecté par une crise profonde, amorcée en 2023 et qui se prolonge en 2026. Malgré un léger assouplissement des conditions financières amorcé fin 2025, la reprise reste limitée et fragile.

Plusieurs indicateurs confirment cette situation :

- Une chute marquée du nombre de permis de construire,
- Un effondrement des mises en chantier,
- Un ralentissement des projets de rénovation énergétique,
- Une tension persistante sur l'offre locative, notamment dans les zones attractives.

Cette crise s'explique par la combinaison de plusieurs facteurs :

- Le niveau encore élevé des taux d'intérêt, qui continue de peser sur la solvabilité des ménages,
- L'augmentation des coûts de construction observée ces dernières années (matériaux, énergie, main-d'œuvre),
- Un climat d'incertitude économique freinant les décisions d'investissement des ménages comme des promoteurs.

À ces éléments s'ajoutent désormais les effets du nouveau contexte géopolitique. Le conflit au Moyen-Orient pourrait accentuer certaines tensions déjà à l'œuvre :

- Un risque de hausse des coûts de construction, en lien avec une remontée des prix de l'énergie et des matières premières,
- Un maintien de conditions financières restrictives si les tensions inflationnistes devaient réapparaître,
- Une posture très attentiste des investisseurs face à un environnement économique incertain.

Cette situation n'est pas sans conséquence pour les collectivités territoriales :

- Une baisse durable des droits de mutation à titre onéreux (DMTO),
- Un ralentissement des dynamiques d'aménagement et d'urbanisation,
- Une pression accrue sur les politiques de logement, notamment social, dans un contexte de demande soutenue.

Dans ce cadre, la crise immobilière est appelée à se prolonger en 2026, avec des perspectives de reprise encore limitées et fortement dépendantes de l'évolution du contexte économique et géopolitique.

3 Le budget de l'État et la Loi de Finances 2026

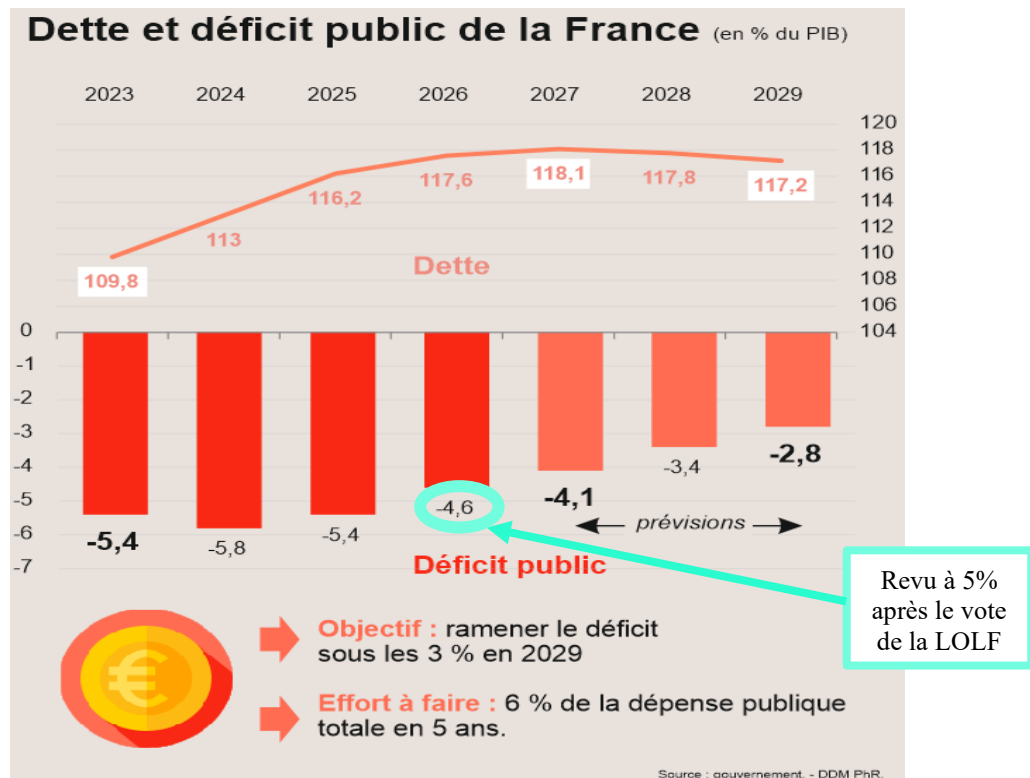
L'économie française continue d'évoluer dans un contexte de pressions externes et internes : incertitudes politiques et budgétaires, contexte international tendu et oscillations des prix de l'énergie. Ces facteurs influencent les trajectoires de croissance, d'inflation et, par conséquent, les décisions budgétaires pour 2026.

Le 2 février 2026, après des mois de débats et le recours à nouveau à la Loi spéciale, la France s'est finalement dotée d'un budget pour 2026.

3.1 Dette et déficit public : une contrainte structurelle

Le déficit public est un flux et traduit un solde budgétaire négatif (les dépenses sont supérieures aux recettes).

La dette publique est la somme des déficits accumulés qu'il faut combler chaque année en empruntant sur les marchés financiers internationaux.



La France demeure sous procédure de surveillance renforcée des finances publiques européennes. La trajectoire de retour sous les 3 % de déficit public impose :

- Des économies structurelles,
- Une contribution accrue des administrations publiques locales (APUL).

La charge de la dette de l'État devient l'un des premiers postes de dépense du budget national, sous l'effet combiné :

- De l'encours élevé de dette,
- De la remontée durable des taux d'intérêt.

En parallèle, après deux "années noires" (2023 et 2024), le déficit public de la France baisse à 5,4% du PIB fin 2025 mais il reste le plus élevé de la zone euro.

A noter que la Cour des comptes a salué dans un rapport de février 2026, le net ralentissement des dépenses des collectivités locales en 2025 leur impact serait ainsi quasi-neutre sur le déficit public global.

La loi de finances pour 2026, après plusieurs ajustements jusqu'à l'adoption définitive, a fixé pour objectif de réduire le déficit public de 5% du PIB (contre 5,4% en 2025).

Le déficit de l'État est ainsi chiffré à 134,6 milliards d'euros (Md€) d'euros (contre 131,6 Md€ en 2025). La part de la dette publique atteindrait plus de 118% du PIB (contre 116% en 2025).

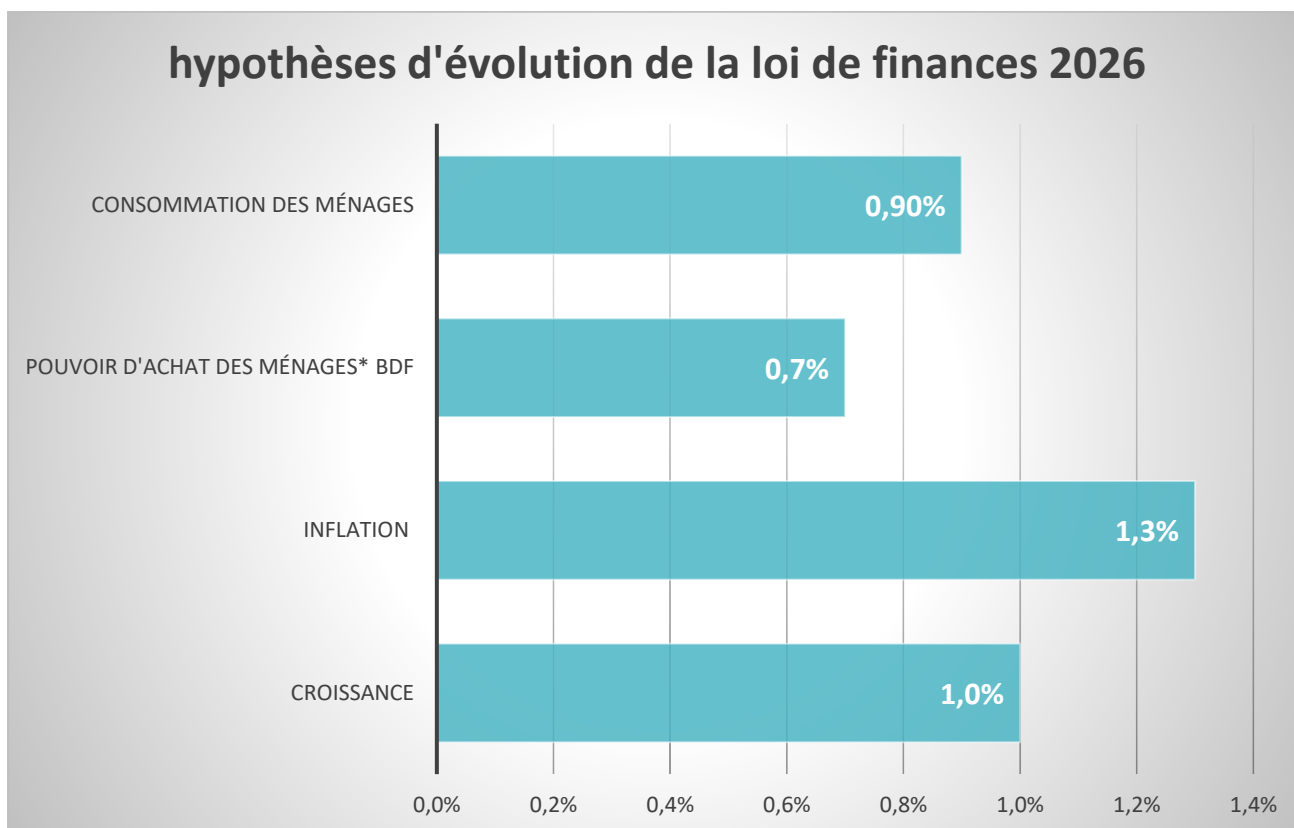
Le total des recettes (impôts, taxes et autres ressources) s'élèvera à 365,5 Md€ Le taux de prélèvements obligatoires (impôt sur le revenu, TVA, cotisations sociales) s'établira à 43,9% du PIB.

Ces prévisions ne tiennent pas compte du conflit en cours au Moyen Orient.

L'augmentation durable de l'inflation aurait un impact sur le budget national, notamment :

- Augmentation du coût des dépenses à périmètre constant
- Diminution de la croissance (consommation des ménages en particulier) et donc des recettes
- Augmentation des taux d'intérêts et de la charge de la dette française

3.2 Hypothèses de la Loi de finances 2026



Pour 2026, le Haut Conseil des Finances Publiques considère que le scénario économique repose sur des hypothèses optimistes.

Les hypothèses de la loi de Finances 2026 ne prennent pas en considération le nouveau conflit au Moyen-Orient.

Le 19 mars 2026, la Banque Centrale Européenne, a modifié son scénario économique pour 2026, avec une révision à la baisse de 0,3 % portant à 0,9% ses prévisions de croissance, et une révision à la hausse de ses prévisions d'inflation pour atteindre 2,6 %.

Cette projection se base sur l'hypothèse d'un choc énergétique qui ne durerait que quelques mois. D'autres scénarii plus pessimistes ont également été étudiés mais ne sont pas envisagés à ce stade du conflit.

3.3 Orientations de la Loi de Finances 2026

La Loi de Finances 2026 s'inscrit dans :

- La continuité de la Loi de programmation des finances publiques 2023–2027,
- Une logique de redressement budgétaire progressif,
- Un encadrement plus strict des dépenses publiques.

Les priorités de l'État demeurent :

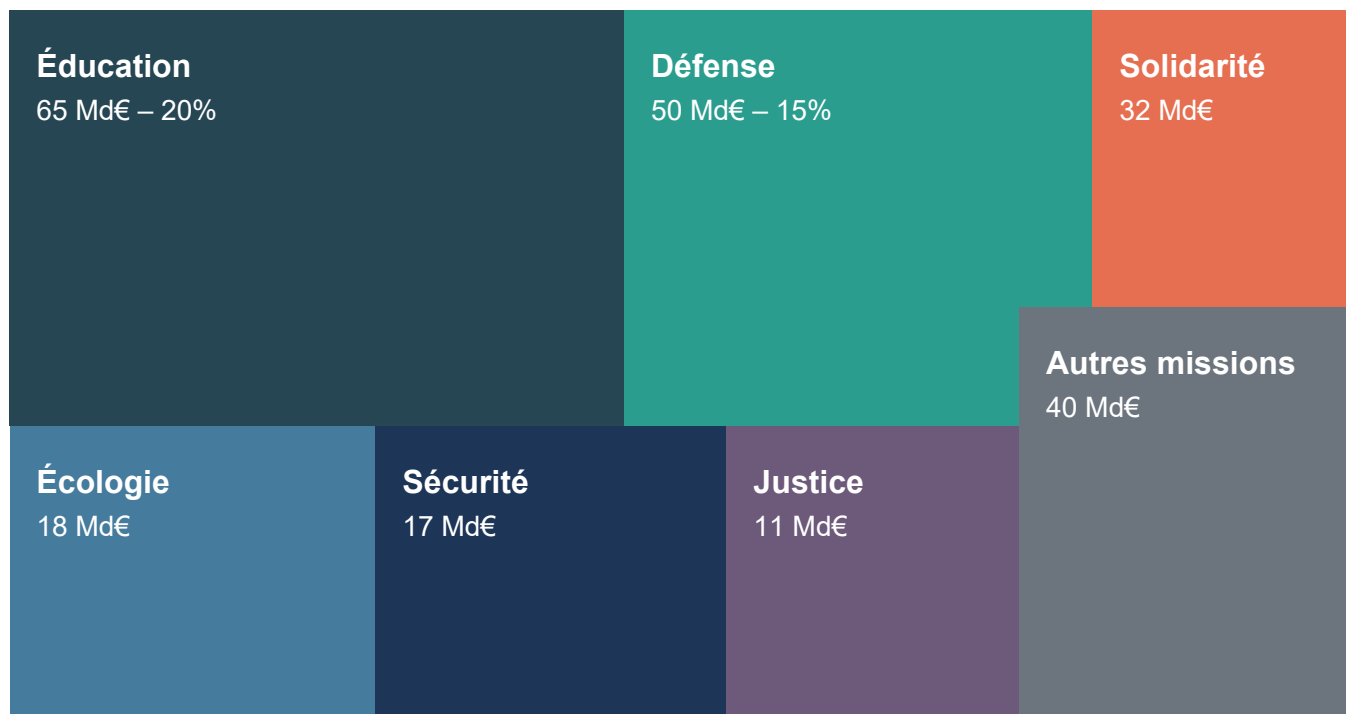
- Défense, seule vraie gagnante, en hausse de 6,7 milliards d'euros
- Sécurité : hausse de 371 millions d'euros
- Réindustrialisation.
- Transition écologique,

Les autres politiques publiques subissent une contrainte accrue.

Bien que le budget général évolue de 5,3 milliards d’euros, passant de 447,4 milliards d’euros à 452,7 milliards d’euros, le texte prévoit de ralentir la hausse des dépenses publiques, pour diminuer leur part dans le PIB, qui sera de 56,6% (-0,2 points par rapport à 2025).

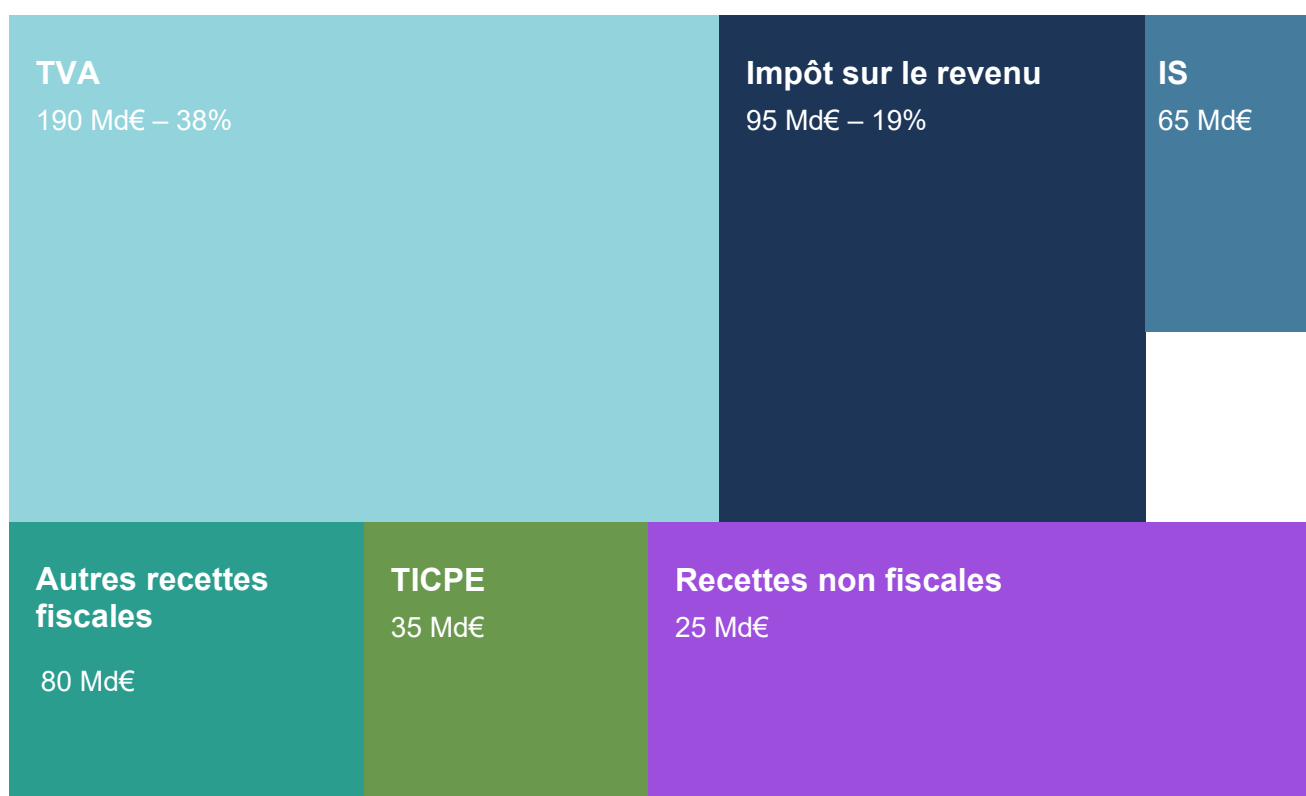
Où va l’argent de l’État ? – Budget 2026

Répartition simplifiée des dépenses



D’où vient l’argent de l’État ? – Budget 2026

Répartition simplifiée des recettes



3.4 Les mesures concernant les collectivités territoriales

Le texte finalement adopté le 19 février 2026 réduit à 2 milliards d'euros « l'effort budgétaire net » demandé aux collectivités locales avec un ciblage renforcé sur les EPCI.

La **DGF (Dotation Globale de Fonctionnement)** est la **principale dotation versée par l'État** aux communes, libre d'emploi pour financer leur fonctionnement quotidien (services, personnel, équipements, etc.).

Pour les communes, elle est composée de :

- **Dotation de base (souvent appelée « dotation forfaitaire »)**
- **Dotation de solidarité rurale (DSR)** en milieu rural
- **Dotation de solidarité urbaine (DSU)** en zone urbaine
- **Dotation nationale de péréquation (DNP)**

La DSR et la DSU font partie des dotations dites **de péréquation verticale** (elles visent à réduire les inégalités entre collectivités selon leurs charges et leurs ressources).

L'enveloppe de la dotation globale de fonctionnement (DGF) est gelée à son niveau de 2025.

Le montant de l'enveloppe réparti entre les départements, les communes et les EPCI à fiscalité propre s'élève en 2026 à 27,406 milliards d'euros, soit une progression de +11,29 millions d'euros de l'enveloppe (+0,04 %) par rapport à 2025.

Plusieurs compensations fiscales versées par l'Etat en contrepartie des pertes de recettes liées aux exonérations et allègements de fiscalité locale décidés par le législateur, servent de variables d'ajustement. Pour l'année 2026, le prélèvement sur les variables d'ajustement est estimé à un total de - 586 millions d'euros (-19.5 %)

En 2026, la dotation d'aménagement des communes, constituée de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSU), de la dotation de solidarité rurale (DSR) et de la dotation nationale de péréquation (DNP) augmente de 290 millions d'euros, comme en 2025.

Contrairement aux dernières années, cette progression sera exclusivement financée par la diminution sur la dotation forfaitaire (DF) des communes et sur la dotation de compensation (DC) des EPCI à fiscalité propre. Le Comité des Finances locales a souhaité cette année que la péréquation soit davantage financée par les communes et ainsi alléger l'effort des EPCI. De ce fait, la dotation de base devrait baisser pour plus de la moitié des communes.

Le Fonds vert, destiné à soutenir la transition écologique dans les territoires, recule de 1,15 milliard en 2025 à 840 millions d'euros, une baisse qui se cumule à la diminution de moitié appliquée en 2025.

Le Dispositif de Lissage CONjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales institué en 2025 est reconduit en 2026 avec des aménagements. (DILICO = Prélèvement sur les recettes des grosses collectivités).

Le montant total du DILICO 2026 est ramené à 740 millions d'euros, contre 1 000 millions d'euros en 2025.

2ème partie : Le contexte financier local

1 Prévisions des dotations

Dotation de base (forfaitaire)

C'est la part principale de la DGF, calculée selon des critères comme :

- Population,
- Superficie,
- Péréquation démographique et fiscale.

Son évolution dépend notamment de la dynamique démographique de Lherm et de la structure nationale de la DGF. Pour 2026, cette dotation devrait rester stable.

La **DSR, Dotation de Solidarité Rurale**, se compose de trois fractions :

1. **Bourg-centre**,
2. **Péréquation** — ciblant les communes rurales à faible potentiel financier,
3. **Cible** — pour les communes rurales les plus fragiles.

Pour 2026, le total de la DSR est en augmentation (+150 M€ au niveau national), dont au moins 60 % affectés à la fraction de péréquation.

La commune de Lherm ne bénéficie pas de la fraction Bourg Centre. Pour une commune de sa taille, la DSR péréquation et cible représentent des parts importantes de péréquation verticale.

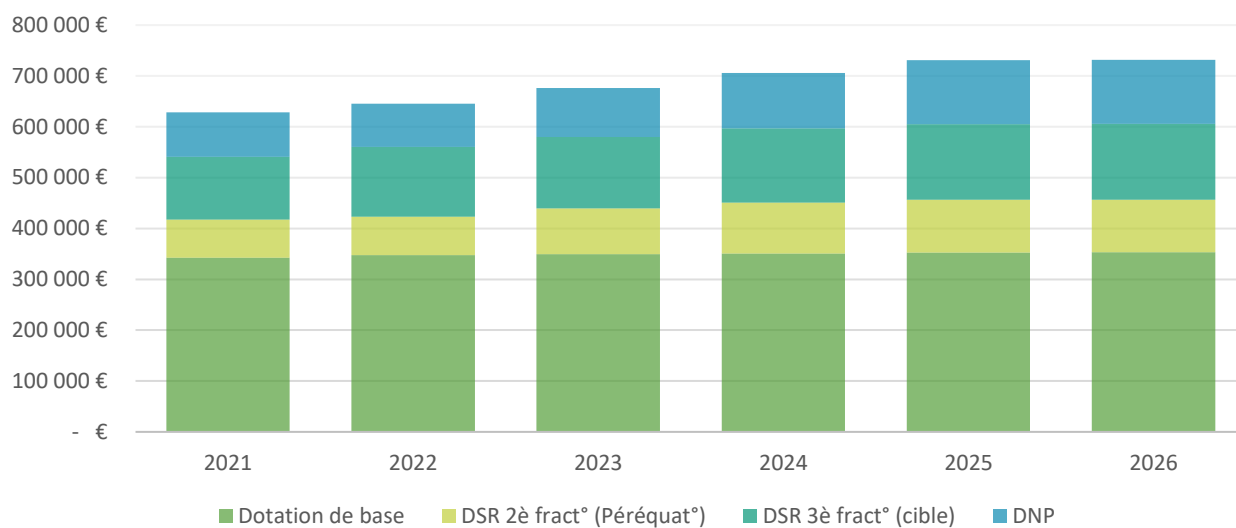
DNP – Dotation Nationale de Péréquation

C'est une dotation plus spécifique de péréquation, calculée selon le potentiel financier et l'effort fiscal de la collectivité. Son montant national est beaucoup plus faible que les autres fractions. Pour 2026, il est prévu que le montant mis en répartition reste au moins au niveau de l'année précédente (sans baisse).

Pour Lherm, la DGF 2026 devrait rester sensiblement comparable à 2025, avec une part soutenue de péréquation (DSR) donnant un léger effet redistributif favorable.

ANNEE	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
POPULATION (DGF)	3 735	3 757	3 806	3 859	3 887	3900	3920	3950
Dotation de base	335 167 €	338 357 €	342 588 €	347 345 €	349 769 €	350 895 €	352 715 €	353 000 €
DSR Péréquation	71 609 €	71 996 €	72 758 €	76 001 €	89 730 €	97 927 €	103 659 €	103 659 €
DSR Cible	95 333 €	110 166 €	120 112 €	137 394 €	140 636 €	143 877€	149 007€	149 007€
DNP	96 331 €	88 310 €	86 564 €	84 756 €	96 463 €	107 344 €	125 784 €	125 784 €
TOTAL	598 440 €	608 829 €	622 022 €	645 496€	679 598€	700 042 €	731 165 €	731 454 €

ÉVOLUTION DE LA DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT (DGF)



2 Revalorisation des bases fiscales

Le taux 2026 de revalorisation correspond à celui de l'inflation constatée entre novembre 2024 et novembre 2025, soit 0.8%.

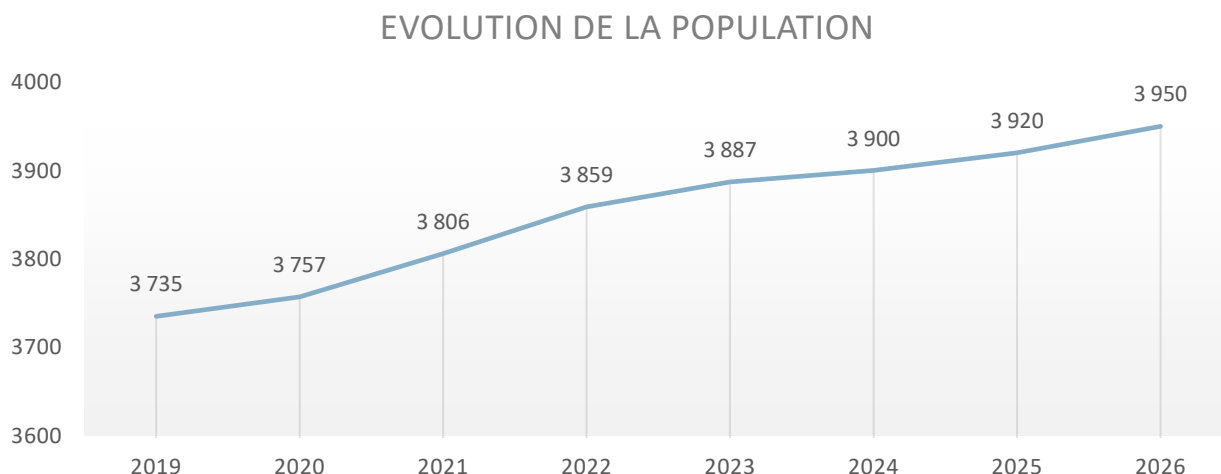
Pour rappel, depuis 2021 les bases de la Taxe d'Habitation (TH) perçue par la commune ne concerne plus que les résidences secondaires.

TAXES	BASES 2025	BASES 2026*
HABITATION	112 499	113 399
FONCIER BATI	3 765 769	3 795 895
FONCIER NON BATI	76 552	77 164

*l'estimation ne prend pas en compte l'évolution physique liée aux nouvelles constructions.

3 Les indicateurs locaux

3.1 Évolution de la Population INSEE



3.2 Évolution des Permis de construire accordés de maisons individuelles

Année	PC logement
2025	14*
2024	9
2023	16
2022	38
2021	57
2020	31
2019	26
2018	22
2017	36

* nb provisoire avec PC en cours d'instruction

La baisse attendue des constructions continue de se concrétiser avec 14 demandes de Permis pour des maisons individuelles déposés après 9 PC accordés en 2024 et contre 34 en moyenne sur la période 2015-2022.

Cette diminution s'expliquait par la nouvelle norme environnementale RE2020 qui fait augmenter le coût global des constructions mais également par l'augmentation des matériaux de construction depuis 2022. A cela, s'ajoute depuis 2023, l'augmentation des taux de crédits immobiliers et la restriction des critères d'éligibilité au crédit.

La diminution des constructions neuves impacte directement la taxe d'aménagement associée et l'évolution de la taxe foncière mais indirectement l'ensemble des recettes communales liées à la population et au logement.

3ème partie : Éléments rétrospectifs

1 Bilan 2025

1.1 Résultats de fonctionnement 2025

SECTION DE FONCTIONNEMENT - Dépenses

Chapitres	CA 2024	BP 2025	CA 2025	2025/2024
011 - Charges à caractère général	612 413,16	732 500,00	672 816,53	9,86%
012 - Charges de personnel et frais assimilés	1 104 519,67	1 268 100,00	1 159 283,62	4,96%
014 - Atténuations de produits	371 207,00	372 000,00	371 192,00	0,00%
023 - Virement à la section d'investissement	0,00	140 282,14	0,00	
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	98 894,50	115 000,00	93 781,40	-5,17%
65 - Autres charges de gestion courante	196 586,41	240 100,00	212 098,13	7,89%
66 - Charges financières	49 847,58	70 000,00	57 818,82	15,99%
67 - Charges exceptionnelles	774,68	3 000,00	0,00	-100,00%
68 - Dotations provisions semi-budgétaires	1 553,36	26 500,00	0,00	
Total général	2 435 796,36	2 935 449,62	2 566 990,50	5,39%
Dépenses réelles de l'exercice	2 336 901,86		2 473 209,10	5,83%

SECTION DE FONCTIONNEMENT - Recettes

Chapitres	CA 2024	BP 2025	CA 2025	2025/2024
002 - Résultat de fonctionnement reporté	236 504,46	271 317,38	271 317,38	14,72%
013 - Atténuations de charges	57 112,85	40 000,00	79 707,57	39,56%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	9 974,99	20 000,00	0,00	-100,00%
70 - Produits des services et ventes diverses	202 444,72	134 000,00	177 745,62	-12,20%
73 - Impôts et taxes	1 754 357,46	1 702 100,00	1 800 075,89	2,61%
74 - Dotations, subventions et participations	729 447,07	787 400,00	908 191,40	24,50%
75 - Autres produits de gestion courante	60 568,80	10 164,76	16 065,85	-73,48%
76 - Produits financiers	3 151,93	2 500,00	5 673,79	80,01%
77 - Produits exceptionnels	3 551,46	0,00	2 002,15	-41,65%
78 - Reprises sur amortissements et provisions			524,76	
Total général	3 057 113,74	2 967 482,14	3 261 374,45	6,68%
Produits de l'exercice	2 820 609,28	2 696 164,76	2 989 957,03	6,01%

Les dépenses de fonctionnement augmentent sensiblement de 5.39% en 2025 et les dépenses réelles (hors opération d'ordre) évoluent de 5,83%.

En parallèle, les recettes réelles de l'exercice augmentent de 6,01% en 2025 pour une évolution globale (avec le résultat reporté 2022) à 6,68%.

Bien que le solde reste positif en 2025, on note l'augmentation substantielle des dépenses alors que l'évolution des recettes repose principalement sur des éléments conjoncturels, notamment des régularisations ou encaissements relatifs à des exercices antérieurs, qui n'ont pas vocation à se reproduire. (Cf. 1.1.2)

Dans ce contexte, la collectivité doit faire preuve d'une vigilance accrue quant à la maîtrise de ses charges de fonctionnement, afin d'adapter ses moyens aux besoins d'une commune de 4 000 habitants tout en préservant un niveau d'épargne suffisant.

Cette exigence conditionne la capacité à financer le programme d'investissement, lequel devra, en parallèle, être dimensionné de manière prudente et soutenable.

1.1.1 Dépenses de fonctionnement 2025

1.1.1.1 Charges à caractère général : chap. 011 : 9,86%

Après une diminution des charges à caractère général en 2024 de 6,45% liée à la baisse de l'inflation et de l'énergie, les dépenses repartent à la hausse de presque 10% en 2025 (+60 400€).

Il convient de noter que les frais d'organisation de la fête locale ne sont plus réglés par la commune au chapitre 011 pour un total d'environ 8500€, mais versés désormais en subvention au nouveau comité des fêtes (+15 000€)

- 60611 – eau et assainissement : Le poste a évolué de 5,87% (+1400€) essentiellement en raison de la reprise d'activités dans la salle polyvalente.
- 60612 – électricité : Après une baisse de près de 36% en 2024, liée à la baisse des tarifs, les dépenses d'électricité repartent à la hausse (+15,04% soit 16 000€) principalement en raison de l'évolution des taxes.
Le taux de TVA sur l'abonnement est passé de 5,5% à 20% depuis août 2025.
Le TURPE (Tarif d'utilisation des réseaux) et la CTA (Contribution Tarifaire d'Acheminement) après une première hausse de 4,8% au 1er novembre 2024, a évolué de 7,7% au 1^{er} février 2025.
- 60613 – Gaz : ce poste évolue de 316% (+ 4800€) Pendant la période de fermeture de la chaufferie bois, les chaudières gaz ont pris le relais.
- 60621 : Combustible (bois) : avec la fermeture de la chaufferie bois pendant les travaux d'extension, les livraisons de bois n'ont pas été menées en fin d'année. (-2000€)
- 60622 carburants : En baisse de près de 26% (-2000€) en raison de la baisse du coût du carburant et aussi de l'augmentation du parc de véhicules électriques.
- 60631 – Fournitures d'entretien : La gestion à flux tendu mise en œuvre par la responsable du service entretien restauration a permis de générer une économie de 2000€ (-17%)
- 60632 – Fournitures de petits équipements : En diminution de 44%. La baisse est liée à des modifications d'imputation de dépenses et à la diminution des prestations techniques réalisées en régie.
- 6065 – livres disques : Suite au choix d'augmenter les actions culturelles et les interventions dans le budget de la médiathèque, le compte d'acquisition diminue de 13%.(-1280€)
- 6068 – Autres matières et fournitures : L'évolution de ce compte est identique à celui des fournitures de petits équipement 60632.
- 611 – Contrats de prestations de services : le compte diminue de 52% (-7 300€) avec la modification d'imputation vers des comptes de maintenance et d'entretien ou en droit d'utilisation.
- 61358 – Autres locations mobilières : le poste évolue de 218% (+33 000€) avec la location des modulaires pendant le chantier de l'école.

- 615221 – Entretien et réparations bâtiments publics : le compte évolue de 40%, (+2900€) avec les réimputations opérées depuis le compte de fournitures de petits équipements.
- 61524 – Entretien Bois et forêts : Le diagnostic des arbres effectué en 2024 n'a pas été reproduit en 2025 ce qui explique l'essentiel de la baisse de 47% (-6000€)
- 61551 - Entretien Matériel roulant : Malgré des grosses opérations d'entretien et de réparation sur certains véhicules, le renouvellement progressif de la flotte permet de contenir les dépenses au même niveau.
- 61558 – Entretien autres biens mobiliers : Les besoins de réparation de matériels font augmenter ce poste de près de 25% (+ 1600€)
- 6156 – Maintenance : -8% (-3000€) essentiellement liée à la réaffectation de certaines dépenses dans les comptes d'entretien et réparation.
- 6161 – Assurances : Les contrats d'assurance ont évolué de 25% avec la hausse des tarifs et la réhabilitation de l'ancien couvent. (+5 650€)
- 6226 – Honoraires et frais de contentieux : le niveau global de dépenses reste stable.
- 6228 - Rémunération intermédiaires et honoraires divers : ce poste de dépenses correspond principalement au frais d'enlèvements des ordures ménagères de la collectivité. Le poste est en augmentation de 38%. (+2000€)
- 6261 et 6262 – Affranchissement et Frais de télécommunication : Après une diminution de 25% en 2024, ces comptes restent globalement stables. (+500€)
- 627 – Frais bancaires et assimilés : l'augmentation de 1000€ est principalement lié à l'imputation des frais de l'emprunt du groupe scolaire (900€)
- 6281 - Concours divers (cotisations...) : l'augmentation de 28% (+1000€) est dû à une erreur d'imputation des contrats de maintenance logiciels
- 62878 - Remboursement frais à un tiers : les frais du service ADS sont imputés sur ce compte depuis 2024. Les tarifs ont augmenté de 30% sur la partie fixe par habitant et de 11% pour le tarif à l'acte. Cette année s'ajoute sur ce compte, le transfert de la dotation Service petite enfance à la Communauté de Communes Cœur de Garonne (28 459.38€)

1.1.1.2 Charges de personnel : chap. 012 : + 5%

Après la stabilisation en 2024, les dépenses de personnel repartent à la hausse (+4.96%). L'évolution a cependant été contenu par rapport au prévisionnel.

Les principaux motifs de la hausse :

- Augmentation des charges patronales
- Recrutement sur un poste resté vacant en 2024 pendant 4 mois
- Recrutement en doublon sur des postes en arrêt maladie mais toujours rémunérés par la collectivité

Ce poste représente 46.87% des charges réelles de fonctionnement en légère diminution de 0.4pt par rapport à 2024 (47.26%).

Bien que limité par rapport à la moyenne de la strate qui augmente, le poids important des dépenses de personnel dans le budget influence fortement le résultat de la section et par conséquent la capacité d'autofinancement des investissements.

Pour autant, les effectifs actuels de la collectivité ne sont plus adaptés à une commune de près de 4000 habitants et la structure des effectifs révèle un vieillissement notable du personnel.

Il devient donc important de réfléchir à une mise à niveau des ressources humaines afin de garantir le bon fonctionnement des services et maintenir la qualité de service attendue par les citoyens.

Ratio charges de personnel	2025	Strate 2024
Taux des Dépenses de personnel sur dépenses <u>réelles</u> totales de fonctionnement	46.87%	56.1%

Source : Les collectivités locales en chiffres 2025– DGCL – 4-7b

1.1.1.3 Autres charges de gestion courante : chap. 065 : +8%

Ce chapitre comprend les contributions auprès des organismes publics auxquels la commune adhère. La majorité de la hausse (+15 000€) est due à l'augmentation des subventions versées aux associations (+16 468€) et à l'augmentation des contributions aux EPCI (+5 000€) (EPCI = SDEHG, SMGALT, HGE)

Les indemnités des élus n'ont pas évolué hors cotisations.

Ce chapitre comprend également les frais de scolarité (5 400) dont le versement à la Calandreta (2900€) effectif depuis 2023.

Depuis le passage en M57, le compte de Créances admises en non-valeur est désormais affecté sur ce chapitre alors qu'il était au chapitre 67. Cette année les admissions ont été nulles.

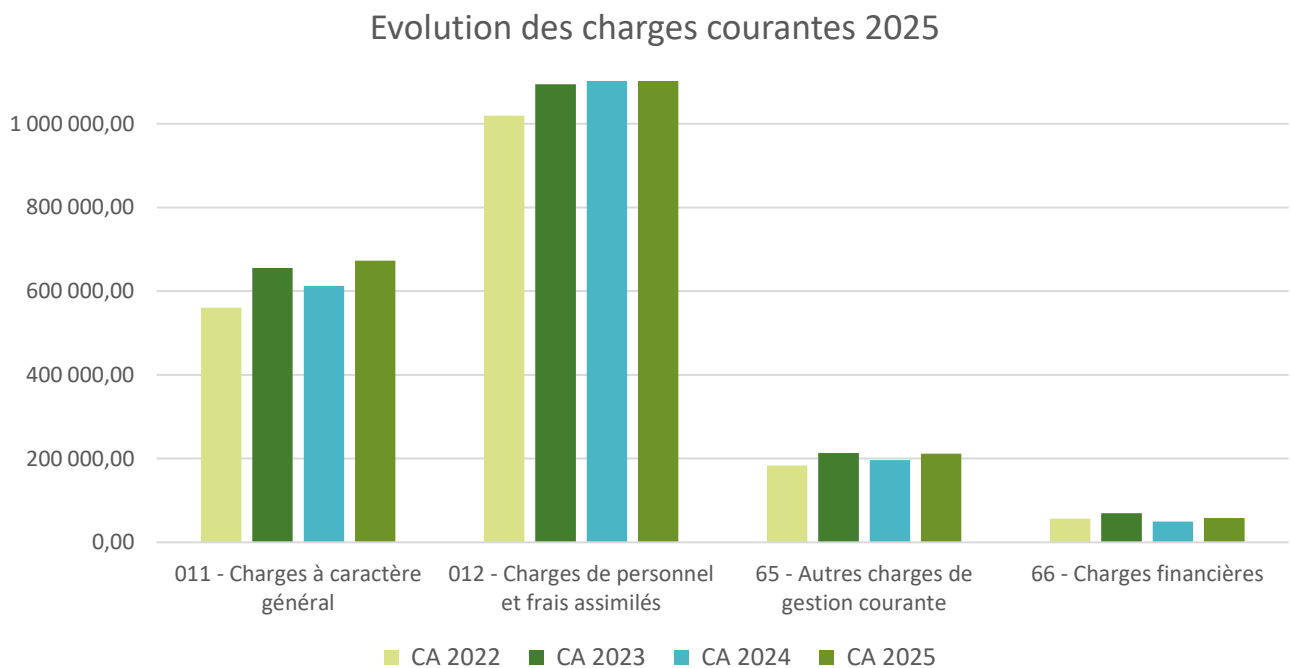
On notera que le versement de la subvention au CCAS de 4000€ a été omis en 2025 et fera l'objet d'un rattrapage pour partie en 2026.

1.1.1.4 Charges financières : chap. 066

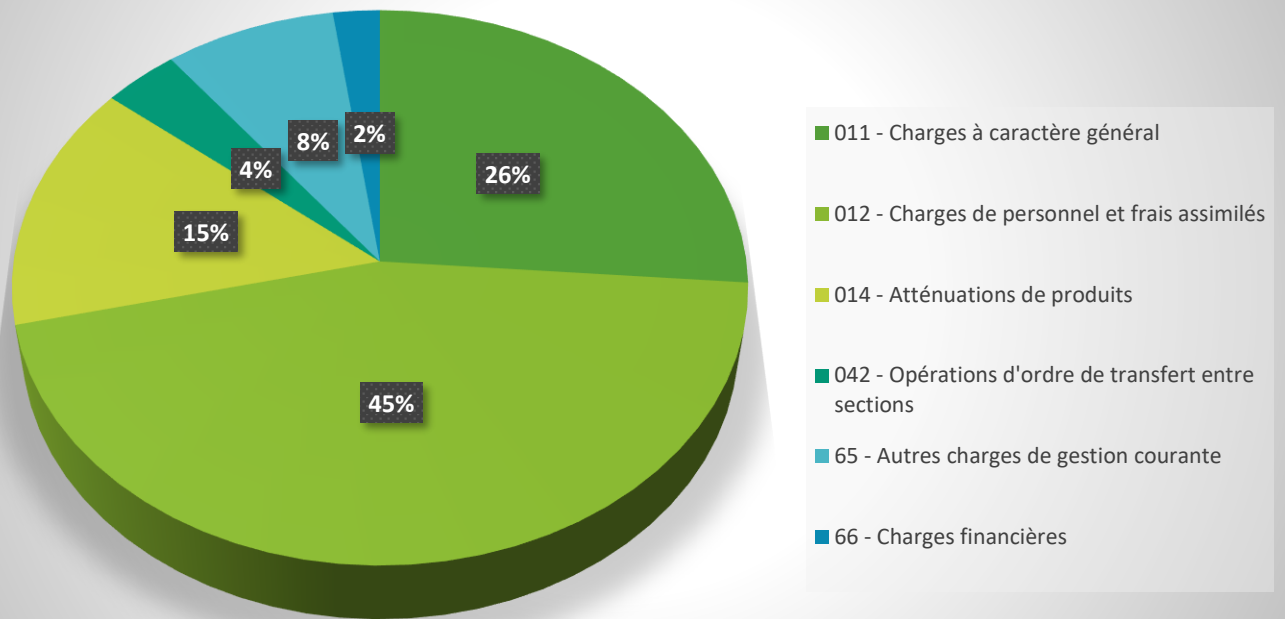
En 2025, alors que les intérêts réglés à l'échéance diminuent dans le cadre de l'extinction de la dette (-9000€), ce chapitre augmente avec les effets des intérêts courus non échus qui cette année, ont un solde positif, +6 674€ en 2025 contre -10 744€ en 2024.

1.1.1.5 Charges Exceptionnelles : chap. 067 :

Aucune charge exceptionnelle n'a été constatée.



Répartition des charges de fonctionnement 2025



1.1.2 Recettes de Fonctionnement 2025 – Une évolution singulière et circonstancielle

Les recettes de fonctionnement après une diminution de 0,44% en 2024 repartent en forte hausse en 2025 avec +6.01% sur les recettes réelles (+ 169 000€).

Cette hausse est à relativiser car elle est essentiellement dû :

- À un décalage de perception de recettes de 2024
- L'effet cumulé de la nouvelle tarification cantine des familles et des remboursements différés de l'Etat, toujours sous la réglementation antérieure plus favorable, en raison du décalage des paiements de la cantine à 1€.

En tenant compte uniquement des comptes réguliers, les recettes ne progressent que de 2,2%, bien en deçà du niveau de progression des dépenses. (5,39%)

1.1.2.1 Le chapitre 013 : Atténuation de charges est en forte augmentation +40%

Ce chapitre correspond aux remboursements des charges de personnel par l'assurance statutaire pour les agents CNRACL et la sécurité sociale pour les agents relevant de l'IRCANTEC.

L'augmentation de cette recette (+22 500€) est à corréler à l'augmentation en 2025, des arrêts maladie longs et le remboursement complémentaire d'une maladie ordinaire de 2024 requalifiée en Congé longue maladie.

1.1.2.2 Le chapitre 70 Produits de services -12%

Ce chapitre baisse comme prévu lors de l'élaboration du budget mais dans une moindre mesure (25 000€).

Ce chapitre avait fait l'objet d'une recette exceptionnelle en 2024 qui n'a pas été reconduite -37 743€.

Les remboursements des mises à disposition de personnel par la Communauté de Communes Coeur de Garonne sont restés stables en 2025.

Les redevances pour la restauration scolaire augmentent de 9% (+8 000€) avec l'application du nouveau tarif dans le cadre des nouvelles règles applicables pour bénéficier de l'aide de l'Etat « Ma cantine à 1€ ».

1.1.2.3 Le chapitre 73 Impôts et Taxes

L'évolution est de 2,61% en 2025 contre 14.8% en 2024.

Les Droits de mutation (DMTO) diminuent cette année de 8% (17 250€) après une baisse de 28% (-55 600€) en 2024. Sur 2 ans, la commune a ainsi perdu 72 850€ de recettes.

L'augmentation du produit de taxe foncière est due à l'évolution des bases fiscales indexée sur l'inflation 2024 (+1,7%), et aux nouvelles constructions entrant dans l'imposition.

Cette année, la commune a également bénéficié d'un montant plus important (+13 795€) de rôles complémentaires (bases de fiscalité non incluses dans le calcul initial)

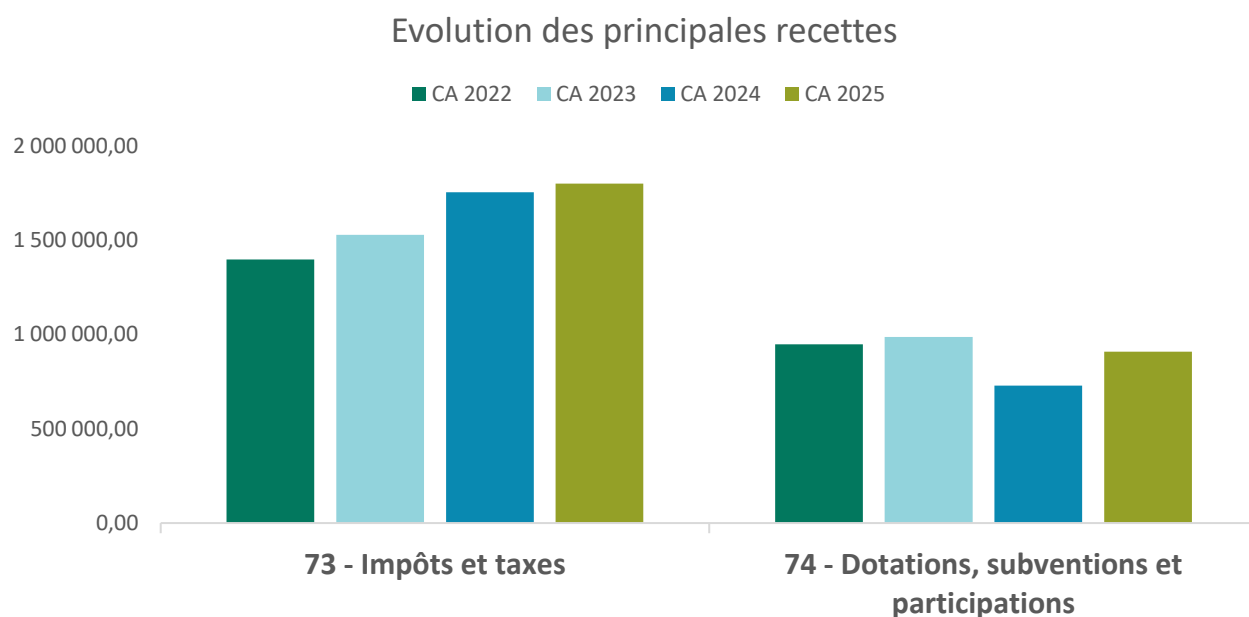
1.1.2.4 Le chapitre 74 - Dotations, subventions et participations

Ce chapitre est en très forte augmentation car le versement de l'aide pour « la cantine à 1€ » de 2024 a été décalé à 2025. Le traitement des dossiers a été retardé lors du changement de réglementation. Ainsi, les versements de 2024 ont été réalisés en 2025 pour 81 681€. Ils s'ajoutent au versement 2025 et font augmenter le chapitre exceptionnellement de 165 344€.

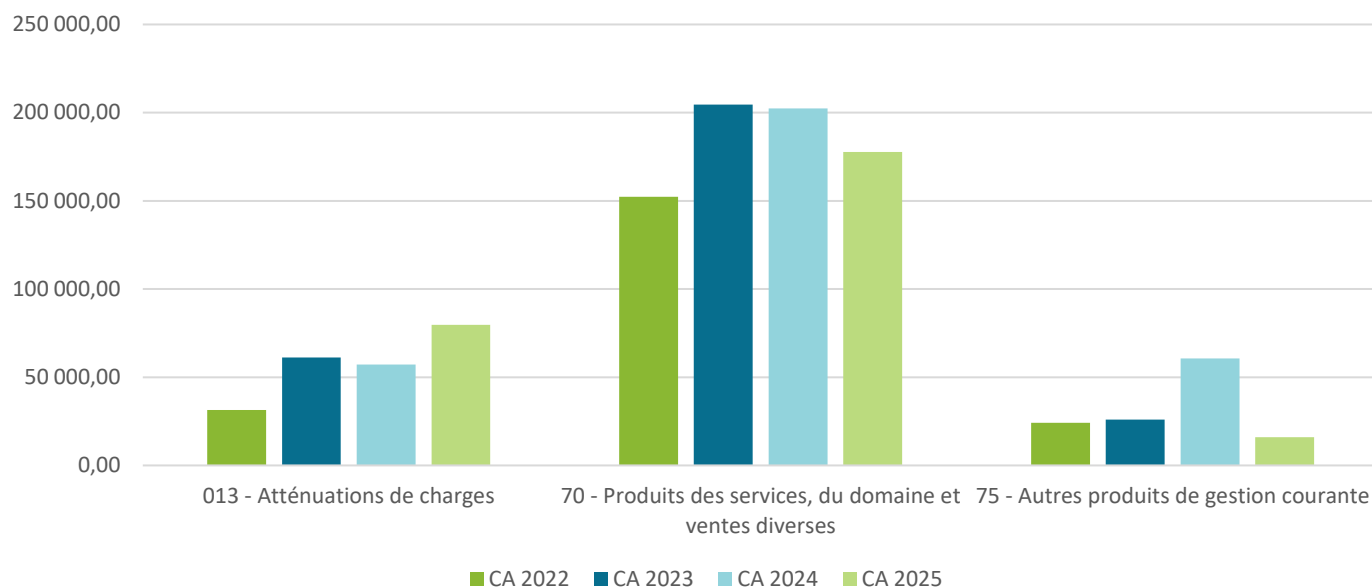
De plus, ce chapitre inscrit la nouvelle aide de l'Etat pour le Service Public Petite Enfance (+28 459.38). Toutefois, ce montant fait l'objet d'un reversement à la Communauté de Communes Coeur de Garonne. Cette recette fait donc évoluer fictivement le chapitre.

1.1.2.5 Le chapitre 75 – Autres produits de gestion courante :

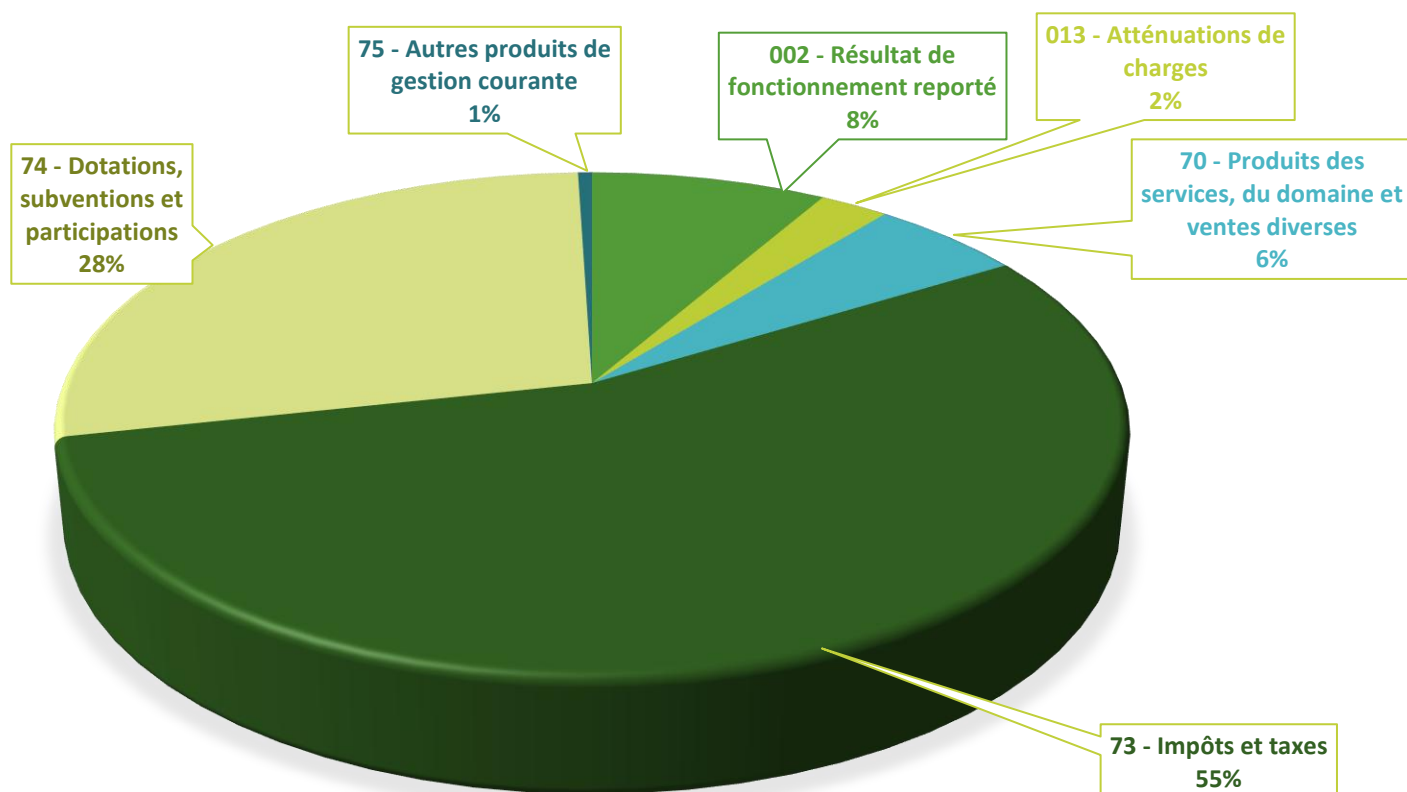
Après une très forte augmentation en raison des remboursements importants de sinistres par l'assurance en 2024, ce chapitre revient à un niveau moyen et perd 44 500€.



Evolution des principales recettes - chapitres secondaires



RÉPARTITION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

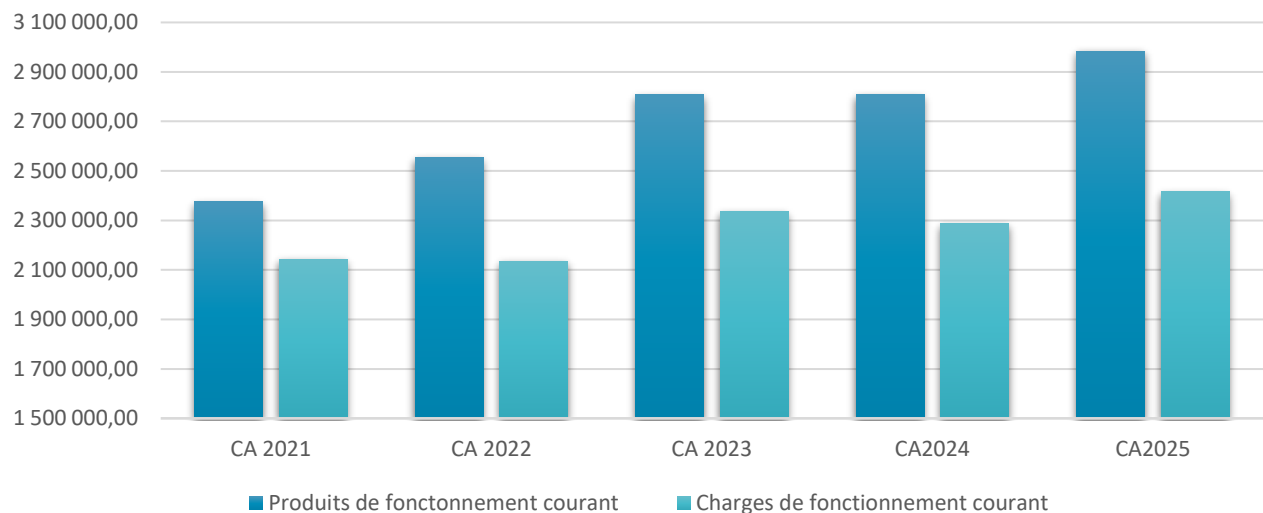


Les recettes communales sont fortement tributaires de la fiscalité 55% et dans une moindre mesure des dotations de l'Etat 28%.

En 2025, la commune a bénéficié d'un surplus de recettes, particulièrement les aides de cantine qui ne seront pas reconduites en 2026.

La crise immobilière perdure et ne laisse pas voir une reprise des ventes qui influencerait les DMTO à la hausse.

Evolution des charges et des produits courants



1.2 Résultats d'investissement 2025

Dépenses	BP 2025	CA 2025	RAR	Total
001 - Solde d'investissement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00
020 - Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	20 000,00	0,00	0,00	0,00
041 - Opérations patrimoniales	45 940,20	37 371,60	0,00	37 371,60
10 - Dotations, fonds divers et réserves	32 100,00	32 086,63	0,00	32 086,63
13 - Subventions d'investissements	0,00	0,00	0,00	0,00
16 - Emprunts et dettes assimilées	230 000,00	223 109,30	0,00	223 109,30
20 - Immobilisations incorporelles	13 000,00	0,00	7 230,00	7 230,00
21 - Immobilisations corporelles	2 500,00	0,00	2 500,00	2 500,00
23 - Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
27 - Autres immobilisations financières	3 257,02	3 257,02	0,00	3 257,02
OPERATIONS	3 062 178,79	1 475 572,31	1 583 019,52	3 058 591,83
Total	3 408 976,01	1 771 396,86	1 592 749,52	3 364 146,38

Recettes	BP 2025	CA 2025	RAR	Total
001 - Solde d'exécution de la section reporté	504 735,81	504 735,81	0,00	504 735,81
021 - Virement de la section de fonctionnement	140 282,14	0,00	0,00	0,00
024 - Produits de cessions	0,00	0,00	0,00	0,00
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	115 000,00	93 781,40	0,00	93 781,40
041 - Opérations patrimoniales	45 940,20	37 371,60	0,00	37 371,60
10 - Dotations, fonds divers et réserves	485 000,00	468 591,18	0,00	468 591,18
13 - Subventions d'investissement	603 017,86	405 820,80	0,00	405 820,80
16 - Emprunts et dettes assimilées	1 500 000,00	0,00	1 500 000,00	1 500 000,00
20- Immobilisations incorporelles		70,04	0,00	70,04
21- Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22- Immobilisations reçues en affectation		1 371,20	0,00	1 371,20
23-Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
27 - Autres immobilisations financières	15 000,00	16 584,64	0,00	16 584,64
OPERATIONS	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	3 408 976,01	1 528 326,67	1 500 000,00	3 028 326,67

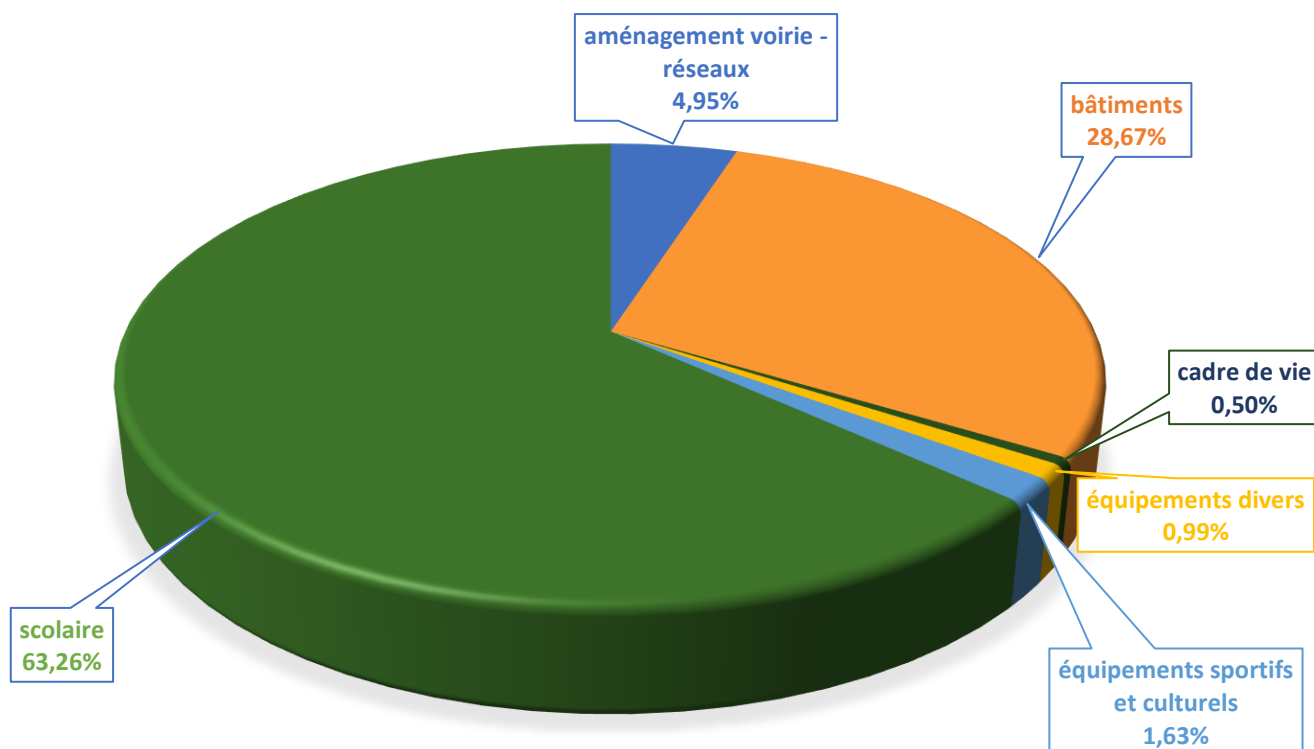
1.2.1 Dépenses d'investissement

Les opérations d'équipement programmées au budget 2025 ont été réalisées à 91% incluant les restes à réaliser.

Les dépenses d'équipements ont été réparties de la manière suivante :

INVESTISSEMENTS 2024 – Dépenses d'équipements	CA 2025	RAR 2025	TOTAL 2025
Aménagement voirie - réseaux	96 552,67	55 060,37	151 613,04
Bâtiments	558 457,44	319 720,77	878 178,21
Cadre de vie		15 402,77	15 402,77
Cimetière		5 000,00	5 000,00
Equipements divers	7 223,19	23 104,04	30 327,23
Equipements sportifs et culturels	1 079,08	48 920,92	50 000,00
Scolaire	812 259,93	1 125 540,65	1 937 800,58
Total général	1 475 572,31	1 592 749,52	3 068 321,83

DÉPENSES D'ÉQUIPEMENTS



1.2.2 Recettes d'investissement – Effondrement des recettes de taxe d'aménagement

Le total des recettes de l'exercice s'élève 1 023 590,86€ principalement des subventions reçues et l'excédent de fonctionnement transféré.

Chapitre 10 – Dotations, Fonds divers, Réserves

Les recettes de taxe d'aménagement après une diminution de 44 000€ en 2024 s'effondrent à nouveau de 46 000€.

La recette de taxe d'aménagement en 2025 s'élève à 19 964€ contre 110 473€ en 2023, soit une baisse de 82% en 2 ans.

Le FCTVA à 98 627€ diminue de 15 300€ par rapport à 2024.

L'augmentation du transfert des excédents de fonctionnement à 350 000€ devait couvrir l'augmentation des dépenses d'équipements mais elle n'arrive pas à compenser la totalité des baisses du chapitre. Les recettes de ce chapitre s'élèvent à 468 591€. (-12 281€)

Chapitre 13 - Subventions d'Investissement : Le montant des subventions s'élève à 405 820,80€, soit 67% du montant prévu.

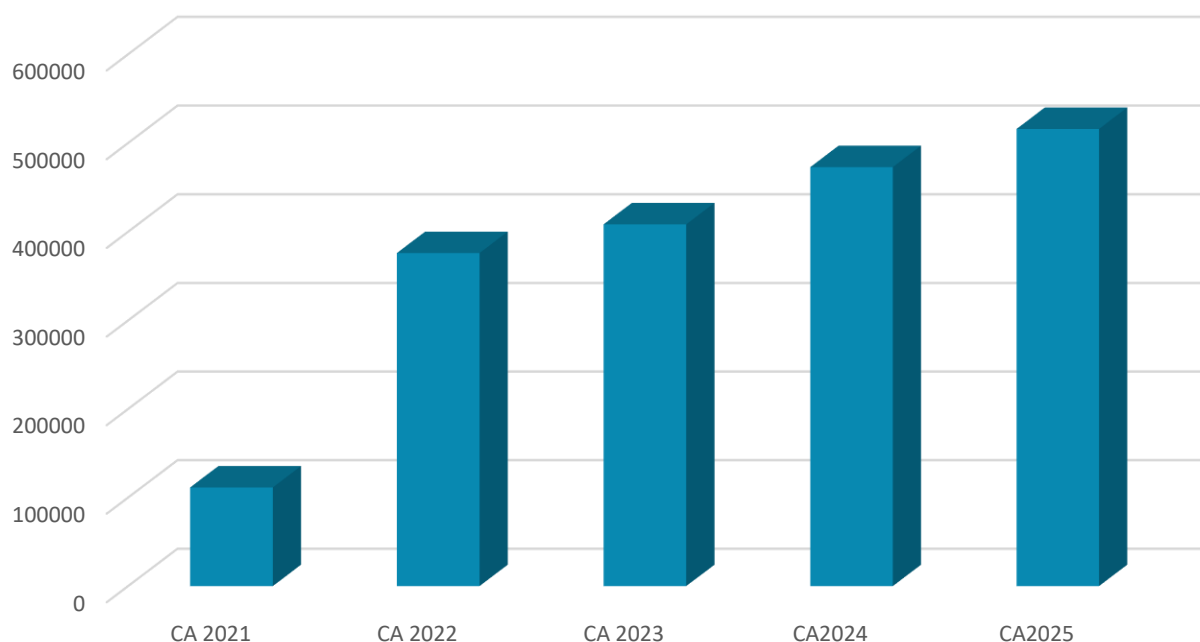
Chapitre 16 – Emprunts

Un prêt de 1,5 Million a été contracté mais il n'a pas été débloqué sur 2025, la trésorerie étant suffisante pour régler l'ensemble des charges. Le décalage permet d'éviter de payer des intérêts intercalaires et d'alourdir les annuités d'emprunts.

1.3 Résultats 2025

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
TOTAL DEPENSES	2 566 990,50	1 771 396,86
TOTAL RECETTES	2 989 987,03	1 023 590,86
RESULTAT de L'EXERCICE	422 996,53	-747 806,00
RESULTAT ANTERIEUR	271 317,38	504 735,81
RESULTAT CUMULE	694 313,91	-243 070,19
Résultat global de clôture		451 243,72
Reste à Réaliser d'investissement		-92 749,52
Résultat final	694 313,91	-335 819,71
Résultat global de clôture avec RAR		358 494,20

Evolution de l'épargne brute



2 Ratios financiers 2025

Ratios		2025	Strate 3500 à 5000 hab. 2024
1	Dépenses réelles de fonctionnement par habitant	630.92	981
2	Produits des impôts directs par habitant	412.54	542
3	Recettes réelles de fonctionnement par habitant	762.75	1173
4	Dépenses d'équipement par habitant	362.03	372
5	Encours de dette par habitant	464.34	666
6	DGF par habitant	186.52	154
7	Taux des Dépenses de personnel sur dépenses réelles totales de fonctionnement	46.87%	56.1%
8	Dépenses de fonctionnement et remboursement de dette en capital sur les Recettes réelles de fonctionnement	90.18%	89.7%
9	Taux des dépenses d'équipement sur Recettes réelles de fonctionnement	49.5%	31.7%
10	Encours de dette sur Recettes réelles de fonctionnement	60.88%	56.8%
11	Capacité de désendettement (encours/épargne brute)	3,52	

Dépenses :

Bien qu'en progression de 5%, les dépenses réelles de fonctionnement par habitant sont 35% inférieures à la strate, en corrélation avec les recettes par habitants.

En parallèle, le taux d'équipements (Dépenses d'équipement sur Recettes réelles de fonctionnement) est supérieur à la strate de 18 points de taux, démontrant la volonté de privilégier l'investissement dans la gestion financière communale. Le montant par habitant rattrape presque celui de la strate.

Le ratio de dépenses de personnel (Dépenses de personnel sur dépenses réelles totales de fonctionnement) est inférieur de 9,2 points de taux. Considérant que le dénominateur de la strate est plus important que celui de la commune, l'écart réel est bien plus important.

L'écart de dépenses de fonctionnement par habitant, par rapport à la strate est de 35%.

Recettes :

Les recettes réelles de fonctionnement sont 35% inférieures à la strate, en cohérence avec le niveau de dépenses plus bas.

La commune bénéficie de la péréquation dans le calcul des dotations, la DGF par habitant est 20% supérieure à la strate.

A contrario, le produit des impôts directs par habitant en progression de 6% est presque 24% inférieur à la strate alors que la fiscalité représente près de 55% des recettes communales. (cf. 1.1.2)

Endettement :

Le ratio dette / recettes de fonctionnement diminue de 11,5% en 2025 /2024, en raison des effets cumulés de l'extinction de certains emprunts et de l'augmentation sensible des recettes.

La dette par habitant est 30% en dessous de la strate.

Cette diminution avait été anticipée et a permis d'envisager le nouvel emprunt d'1,5 million souscrit en 2025 qui produira ses effets en 2026.

Sans augmentation des recettes en 2026, une dégradation importante des ratios d'endettement est inévitable.

Malgré la cohérence des écarts en dépenses et en recettes par rapport à la strate, l'écart de -35% de dépenses par habitant, implique un retard dans la mise à niveau des moyens de fonctionnement, en rapport à la taille de la commune.

Cet écart important alerte sur la nécessité de rapprocher les dépenses de fonctionnement, notamment les dépenses de personnel, du niveau d'une commune de 4000 habitants.

3 Chaîne de l'épargne depuis 2021

	CA 2021	CA 2022	CA2023	CA 2024	CA 2025
Produits de fonctionnement courant	2 374 920	2 554 376	2 807 258	2 807 482	2 983 788
Charges de fonctionnement courant	2 143 682	2 134 321	2 334 098	2 286 614	2 415 390
EXCEDENT BRUT COURANT	231 238	420 054	473 160	520 867	568 398
Solde exceptionnel large	-63 546	7 698	829	1 476	2 002
EPARGNE DE GESTION	167 691	427 753	473 989	522 344	570 400
Intérêts	45 362	51 784	65 654	49 847	54 562
EPARGNE BRUTE	122 329	375 968	408 335	472 496	515 839
Capital	167 949	168 255	190 690	213 922	206 525
EPARGNE nette	-56 549	207 712	217 645	258 574	309 314

Transfert du résultat
Assainissement à Réseau 31 pour

La chaîne de l'épargne montre depuis 2022, une bonne maîtrise des finances permettant de dégager une capacité d'autofinancement significative.

L'épargne nette affichée est particulièrement élevée en 2025 mais liée à des éléments exceptionnels comme le report des aides cantine de 2024 sur 2025 (+ 81 000€).

Le taux d'épargne nette ≈ 10,4 %

Cela signifie que la commune dégage environ **10 % de ses recettes de fonctionnement en épargne nette**, ce qui est généralement considéré comme un niveau plutôt satisfaisant en gestion communale.

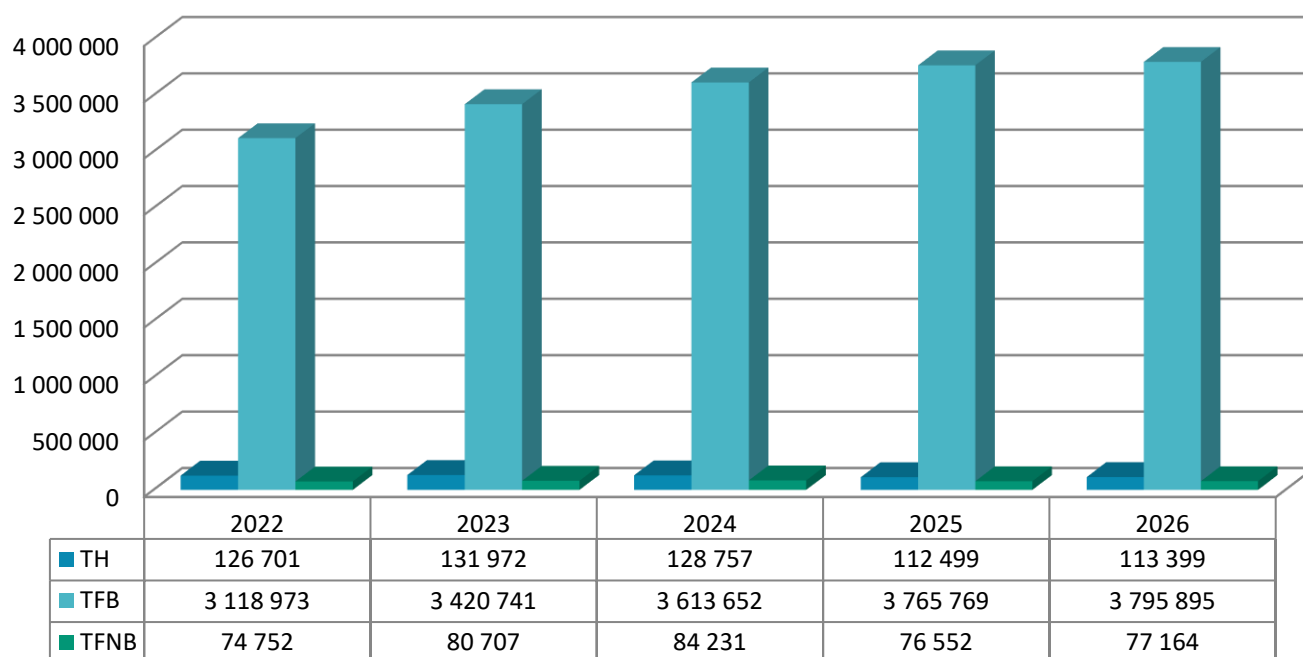
L'épargne nette indique qu'après remboursement du capital de la dette, il reste une marge positive.

Cette situation favorable devra toutefois être appréciée au regard de l'évolution pluriannuelle des dépenses, du niveau d'endettement et des projets d'investissement à venir, afin de s'assurer de la pérennité de ces équilibres.

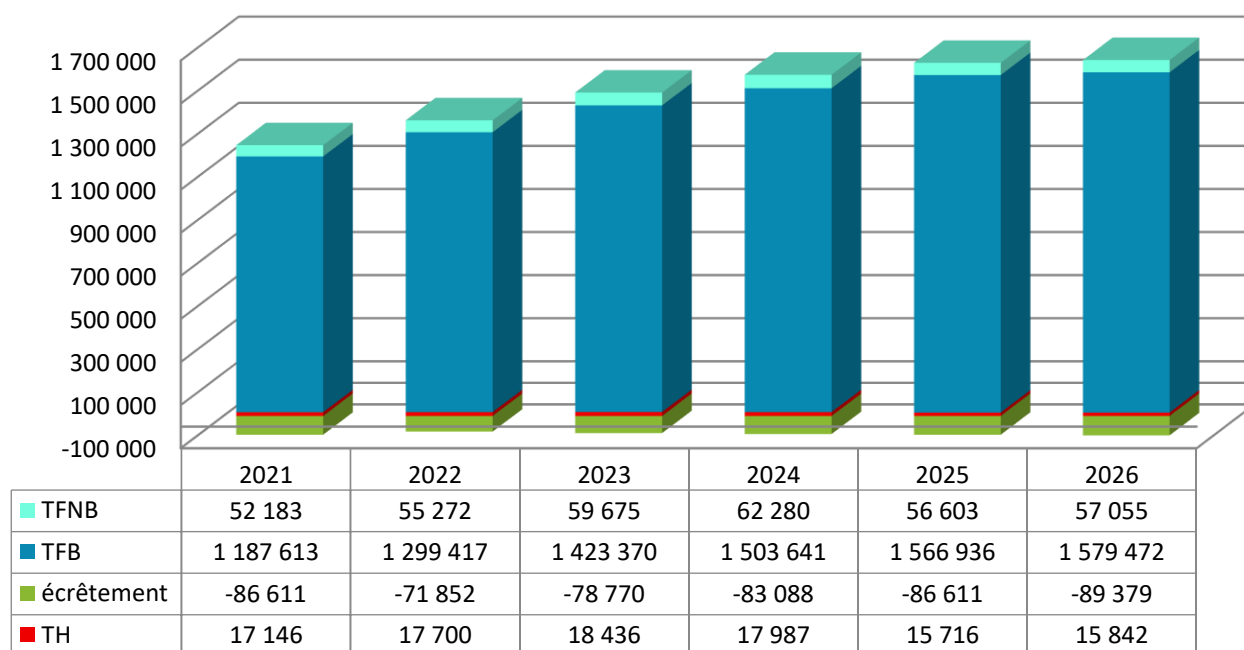
4 Évolution de la fiscalité

La revalorisation des bases fiscales est fonction de l'inflation annuelle constatée (et non prévisionnelle) au mois de novembre de l'année précédente. L'inflation annuelle constatée en novembre 2025 est de 0.8%.

Evolution des bases fiscales



Evolution des produits fiscaux cumulés



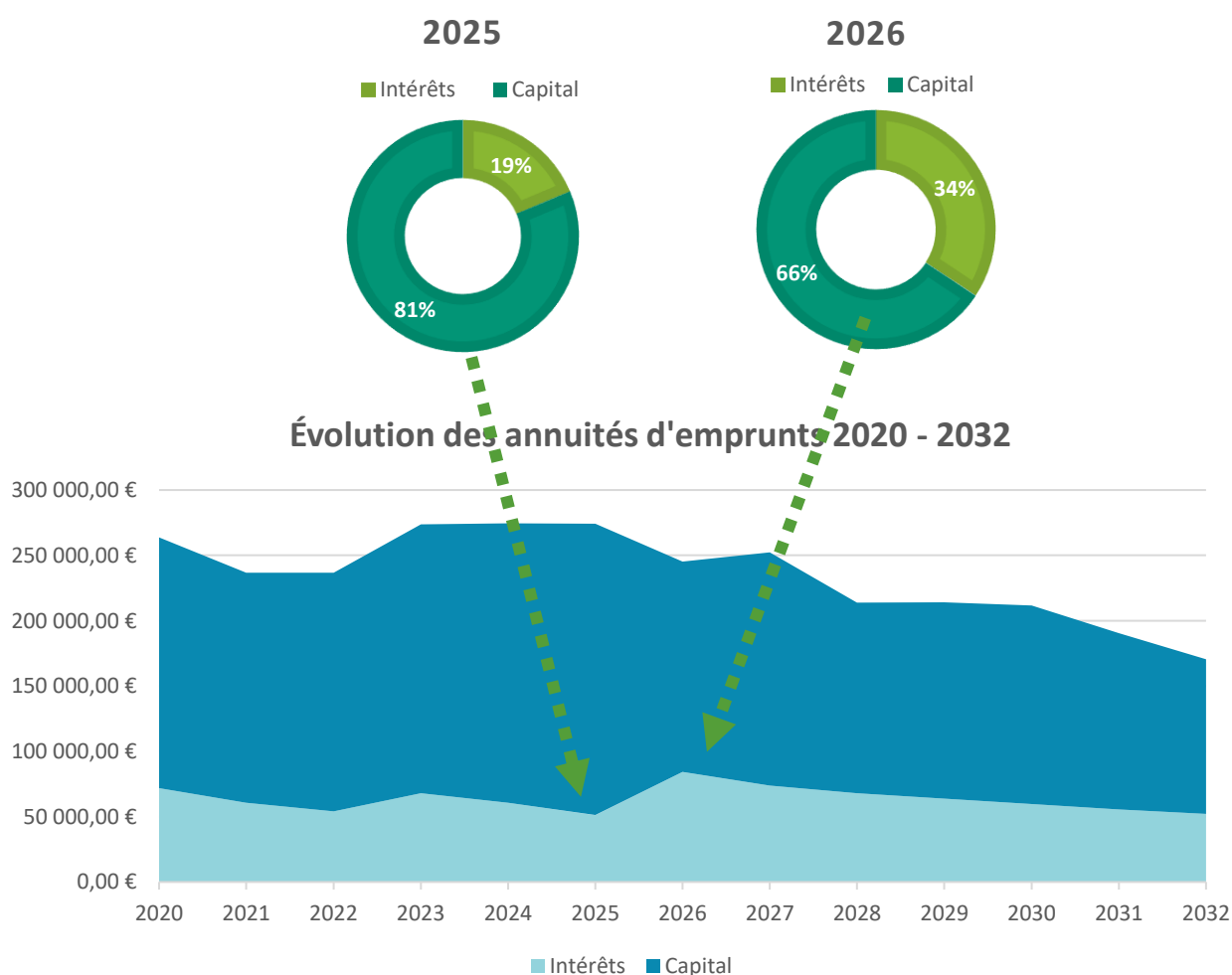
Evolution sans effet de taux en 2026

5 La structure de la dette

5.1 Annuités de dette de 2019 à 2026

Année	Annuité en €
2023	273 821.09
2024	274 025.86
2025	286 067.71
2026	246 168,79
2027	252 268,01
2028	213 935,07
2029	214 053,40
2030	211 557,43

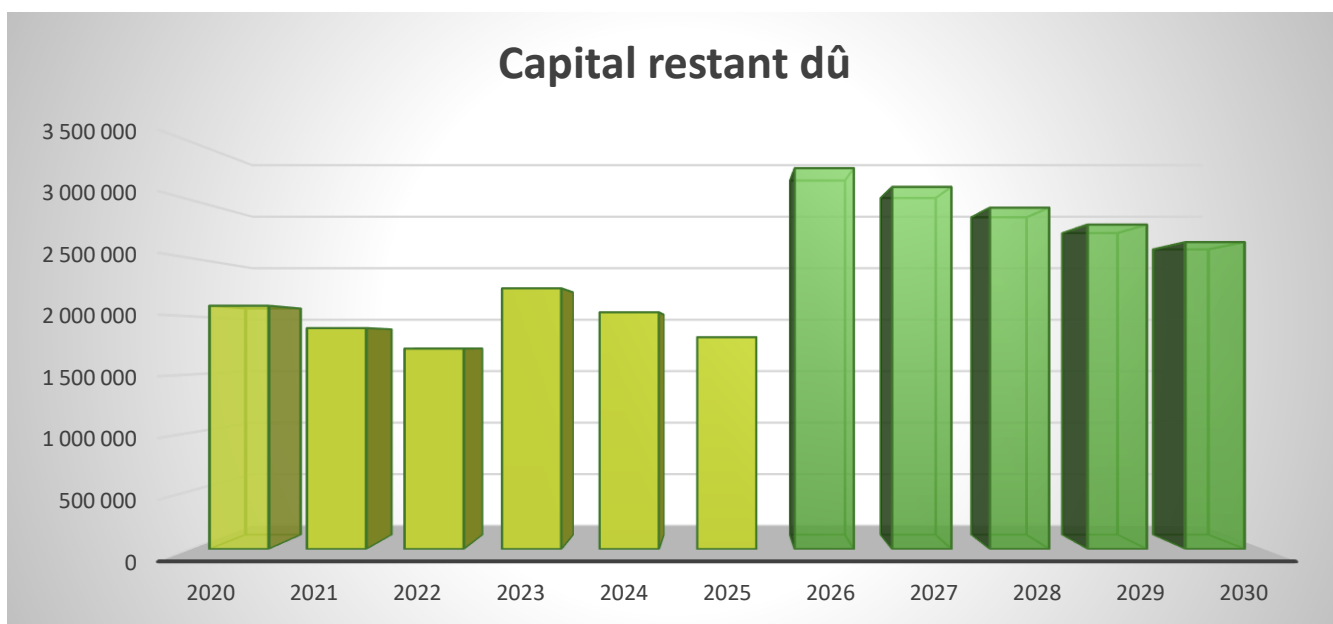
Malgré l'emprunt d'1,5 million en 2025, l'annuité diminue en 2026 mais la répartition entre les intérêts et le capital est modifiée.



Le risque inflationniste lié au conflit au Moyen-Orient impacte également l'endettement communal dans la mesure où les derniers emprunts réalisés sont adossés pour partie au taux du livret A. Si le taux du livret A venait à nouveau à augmenter en raison de l'inflation, la charge d'intérêt progresserait.

5.2 Evolution du capital restant dû

Suite à un nouvel emprunt débloqué en 2026, le capital restant dû passe de 1,820 million € en 2025 à 3,272 millions € en 2026.



5.3 Ratio de désendettement

Le ratio de désendettement permet de connaître le nombre d'années qu'il faudrait pour rembourser l'encours de dette si l'ensemble de l'épargne brute y était consacré.

Epargne Brute 2025 : 515 839€ et Capital de dette : 1 820 212€

Le ratio communal 2025 est de 3,5 années.

Avec l'augmentation du capital restant dû en 2026, sans augmentation des recettes de fonctionnement, les ratios d'endettement vont nettement se dégrader.

NB : Le plafond fixé par la précédente loi de programmation des finances publiques pour les communes sous contrat est de 12 ans et 15 ans en analyse financière comme seuil critique.

4ème Partie : Eléments prospectifs

1 Le projet de budget 2026 : Des perspectives incertaines appelant à une stratégie budgétaire très prudente

L'environnement économique dans lequel s'inscrit la préparation du budget 2026, demeure marqué par de fortes incertitudes.

À l'échelle internationale, la persistance des tensions géopolitiques, désormais aggravées par le conflit au Moyen-Orient, est susceptible d'affecter les conditions économiques globales. Les risques de volatilité des prix de l'énergie, de perturbation des échanges et de ralentissement de la croissance restent élevés.

Au niveau national, si l'inflation a connu un net ralentissement en 2025, cette amélioration apparaît fragile et susceptible d'être remise en cause par l'évolution du contexte international. Dans le même temps, la croissance économique demeure modérée et incertaine, tandis que certains secteurs structurants, à l'image de l'immobilier, restent durablement en difficulté et continuera de peser sur les ressources de la commune.

Dans ce contexte, la collectivité doit faire face à une équation complexe et les hypothèses de construction budgétaire pour 2026 doivent intégrer :

- Des recettes potentiellement moins dynamiques, voire incertaines, en particulier celles liées à l'activité immobilière,
- Des charges susceptibles d'évoluer à la hausse, notamment en cas de reprise des tensions sur les prix de l'énergie entraînant une hausse plus forte de l'inflation,
- L'évolution des ressources humaines en corrélation avec la taille de la commune,
- La nécessité de préserver les équilibres financiers, notamment la capacité d'autofinancement pour faire face à des besoins d'investissement importants

Dès lors, la construction du budget 2026 s'inscrit dans une approche prudente en intégrant des hypothèses réalistes. Le budget 2026 devra veiller à maintenir les grands équilibres financiers et identifier les priorités d'action dans un contexte où la capacité d'adaptation aux éventuels aléas constitue un enjeu central.

1.1 Charges de Fonctionnement

1.1.1 Chapitre 011 : Charges à caractères général : une maîtrise nécessaire des dépenses

Le chapitre devrait enregistrer une progression comprise entre +6 % (soit +40 000 €) et +12 % (soit +80 000 €), en fonction de l'intégration en section de fonctionnement de certains frais d'études.

Ces projections n'intègrent pas l'hypothèse d'un éventuel choc inflationniste en cours d'année. Le cas échéant, les dépenses feront l'objet d'ajustements en gestion, tout en demeurant strictement encadrées afin de préserver les équilibres budgétaires et d'absorber les aléas.

Le poste énergétique devrait être impacté par le conflit en cours. Même si la collectivité a réduit son exposition au gaz (suppression des chaudières gaz) et aux hydrocarbures (électrification du parc véhicules), le prix de l'électricité reste fixé en fonction du cours du gaz.

60621- Combustibles : La commune n'a plus recours au combustible gaz avec le transfert de la chaufferie mais les coûts sont basculés sur le compte 60613 : Chauffage urbain. Il s'agit de la première année de

facturation d'énergie par le SDEHG pour le chauffage de l'école et de la salle polyvalente. L'estimation est susceptible d'évoluer sensiblement.

61538 - Locations mobilières : Le coût de la location des modulaires pour le groupe scolaire restera conséquent (48 000€). Malgré la réduction de la durée de location prévue, les frais d'enlèvement sont imputés en 2026 au lieu de 2027. Les économies induites par cette décision n'apparaîtront qu'en 2027.

6161 – Assurances : Le coût continue d'évoluer + 7% en 2026.

617 Frais d'études : Les études de circulation imputées sur ce compte pour un total de 55 000€ impactent très fortement le chapitre.

62878 - Remboursement des frais à un tiers : Les coûts d'instruction des autorisations d'urbanisme évoluent de +5,5% sur le coût par habitant et +7,7% sur le prix de l'acte. Toutefois l'augmentation devrait être limitée avec la baisse du nombre de dossiers d'urbanisme instruits.

Les dépenses de prestations de services et d'entretien sont en hausse, sous l'effet à la fois :

- De la révision annuelle des contrats
- De la mise en place prévue de nouvelles prestations, notamment en matière d'entretien des espaces verts (cpté 61521).

En effet, les équipes techniques de la commune ne sont plus en mesure d'assurer l'ensemble des interventions requises en régie. Il en résulte le recours nécessaire à des prestataires extérieurs. Pour autant, l'enveloppe reste limitée par rapport aux besoins en raison des contraintes budgétaires. Elle pourra évoluer en cours d'exercice.

1.1.2 Chapitre 012 : Charges de personnel

Ce poste de dépenses sera en augmentation de près de 9% en 2026 dont 3% d'évolution des cotisations retraites des agents CNRACL.

Principales évolutions 2026

GVT + augmentation de durée	12 000 €
Revalorisation des primes année pleine	11 500 €
Cotisation retraite	25 000 €
Remplacement et Heures supplémentaires	15 500 €
Recrutement Service technique 6 mois	14 000 €
Assurances	2 500 €

En raison de plusieurs arrêts maladie longs, la collectivité supporte le coût de 2 postes en doublon.

L'augmentation du périmètre d'intervention et la main d'œuvre vieillissante aux postes techniques nécessitent un renforcement de l'équipe. Le recrutement en milieu d'année envisagé permet de lisser l'augmentation sur 2 ans.

Le budget du personnel prévoit également un renforcement de l'équipe d'entretien pour traiter la surface supplémentaire créée dans la nouvelle maternelle et un complément éventuel au service administratif.

La contractualisation à la baisse du tarif d'assurance pour les agents CNRACL permet de compenser en partie la hausse liée à l'augmentation de la base de cotisation.

1.1.3 Chapitre 014 : Atténuation des charges

Ce poste correspond à l'attribution de compensation des charges transférées à la Communauté de Communes Cœur de Garonne. Le montant 2026 devrait rester stable à 370 559€.

1.1.4 Chapitre 065 : Autres Charges de gestion courantes

Le chapitre évolue essentiellement en raison des contributions au SDEHG (+65 000€) dont celles pour l'éclairage des terrains de football mais qui seront compensées pour partie par le remboursement par la Communauté de Communes Cœur de Garonne, en recettes de la section de fonctionnement.

Les indemnités des élus progressent de 8 000€.

La subvention au CCAS est réévaluée de 2 000€ et passe à 6 000€, pour compenser pour moitié, l'absence de versement en 2025.

1.1.5 Chapitre 066 : Charges financières

Avec le nouvel emprunt du groupe scolaire liquidé en 2026, les intérêts de la dette progressent de 31 000€. Le solde des intérêts courus non échus redevient négatif en 2026.

1.1.6 Chapitre 068 : Dotations provisions semi-budgétaires

Les communes doivent provisionner le montant des dépréciations de créances et des contentieux. En lien avec les contentieux en cours, les provisions seront à nouveau particulièrement dotées en 2026.

1.1.7 Bilan des principales évolutions envisagées en 2026

	Dépenses	Évolution /2025
011	Charges à caractère général	80 000
012	Charges de personnel	100 000
65	Autres charges de gestion courante	88 000
66	Charges financières	20 000
67	Charges exceptionnelles	0
68	Provisions	21 000
	Total	309 000

Pour rappel :

Le chapitre de dépenses imprévues n'existe pas en M57. L'équilibre des dépenses et des recettes de fonctionnement est réalisé en surévaluant les postes de dépenses dans chaque chapitre pour tenir compte des dépenses imprévues.

L'ordonnateur peut désormais effectuer directement des virements de crédits de chapitre à chapitre (hors charges de personnel) jusqu'à 7.5% correspondant à la limite précédente des dépenses imprévues.

D'autre part, l'objectif global reste de générer un résultat positif en fonctionnement permettant de financer l'investissement.

Par conséquent, les montants inscrits au Budget prévisionnel en dépenses de fonctionnement seront surestimés au regard de l'objectif réel.

1.2 Recettes de Fonctionnement

1.2.1 013 - Atténuations de charges

Ce chapitre retrace les remboursements des arrêts maladie par l'assurance du personnel.

Bien qu'en diminution en 2026 (-17 000€), le montant devrait rester assez élevé par rapport à la moyenne annuelle avec près de 40 000€ prévus.

1.2.2 Chapitre 70 - Les Produits de services

Les produits des services concernent principalement les participations des familles à la cantine scolaire et la mise à disposition des agents communaux pour l'accueil périscolaire. Ce compte devrait rester stable en 2026.

NB : La participation de l'Etat pour la tarification sociale de la cantine apparaît au chapitre 74 : dotations et subventions.

1.2.3 Chapitre 73 – Impôts et taxes – le seul chapitre de recettes en augmentation en 2024

1.2.3.1 Contributions directes

La revalorisation nationale des bases fiscales a été établie à +0.8%, soit un niveau assez faible par rapport aux 3 années précédentes. En complément, l'impact de l'évolution physique des bases avec les nouvelles constructions devrait rester limité, voire nul, avec la diminution des constructions neuves. Malgré les rôles supplémentaires en progression en 2025, une baisse est prévue au budget 2026.

L'augmentation des bases permettrait de conserver une évolution des recettes de fonctionnement dans un contexte incertain mais ne semble pas suffisant pour maintenir le niveau de dépenses actuel.

Dans ces conditions, au regard du contexte d'instabilité économique, du niveau de dépenses prévues (+12%), une augmentation des taux d'imposition doit être envisagé pour générer une recette de fiscalité supplémentaire de 100 000€.

1.2.3.2 Fond de Péréquation des Intercommunalités et des Communes (FPIC)

Le montant reversé à la commune devrait rester stable en 2026. Toutefois, l'inscription budgétaire restera prudente en prévoyant une diminution car la communauté de communes pourrait envisager de revoir l'affectation de ses ressources.

1.2.3.3 Fond Départemental aux droits de Mutation DMTO

La commune perçoit une compensation de taxe additionnelle sur les ventes immobilières.

Le montant dépend des ventes effectuées sur le Département. Les taxes sont versées sur un fonds de péréquation avant d'être redistribuées aux communes de moins de 5000 habitants.

Le montant attribué à la commune dépend donc des ventes réalisées et de la méthode de répartition.

Les Droits de mutation (DMTO) enregistrée en 2024 avait baissé de 55 000€ soit 28%.

En 2025, les DMTO ont chuté à nouveau de 13% (-17 200€).

Le secteur immobilier reste précaire, l'inscription budgétaire 2026 restera prudente avec une légère inflexion par rapport à 2025.

Outre la recette communale en baisse, les DMTO représentaient 20% des recettes départementales avant la crise. Or, le département est le premier soutien aux investissements communaux.

Dans un contexte d'évolution des dépenses sociales du département, avec notamment la fin de l'allocation de solidarité spécifique par l'assurance chômage (ASS), remplacée par le revenu de solidarité active (RSA) financé par les départements, la baisse des DMTO et le fonds de précaution pour les finances de l'Etat remet en cause le niveau d'aide financière allouée aux communes.

Le département a déjà diminué son intervention en 2025 et a annoncé une refonte en 2026, de son règlement intérieur pour la distribution des subventions aux communes.

1.2.4 Chapitre 74 - Dotations et participation :

1.2.4.1 La Dotation Globale de Fonctionnement

Depuis plusieurs années, l'Agence technique départementale évaluait les dotations de la commune pour l'aider à élaborer le budget. Depuis 2 ans, avec le décalage du vote de la loi de finances, l'évaluation ne peut plus être réalisée faute de connaître les paramètres et les modalités de calcul à appliquer.

Au regard des informations dont la commune dispose, on table sur une enveloppe globale stable mais une répartition différente.

Selon la loi de finances 2026 et les probabilités de répartition des dotations, une légère baisse de la dotation forfaitaire et une augmentation de la DSR sont envisagées.

1.2.4.2 L'aide pour la tarification sociale de la cantine en très nette diminution

Cette aide enregistrée au compte 74888 - Autres attributions et participations, correspond à la prise en charge par l'état d'une partie du coût du repas pour les enfants bénéficiant la cantine à 1€ par repas. Depuis 2025, les conditions d'éligibilité à ce dispositif ont été resserrées, entraînant une diminution du nombre de repas concernés et, par conséquent, une baisse du niveau de participation de l'État.

Par ailleurs, en 2024, le renouvellement de la convention avec l'État a engendré un décalage dans les modalités de versement, les remboursements n'ayant été perçus qu'en 2025. Le montant enregistré cette année-là intégrait ainsi deux exercices d'activité, dont un reposant sur des conditions d'aide plus favorables.

En 2026, la recette attendue ne portera que sur une seule année d'activité et sera calculée selon les nouvelles modalités, moins avantageuses. Il en résulte une diminution significative du produit, estimée à -75 %, soit une baisse de 125 000 €.

1.3 Solde en contraction : un recours au levier fiscal indispensable

Dans le cadre de la section de fonctionnement, les prévisions pour 2026 traduisent le maintien d'un équilibre budgétaire, les dépenses demeurant globalement inférieures aux recettes attendues.

Toutefois, cet équilibre masque une dégradation sensible du solde de fonctionnement. En effet, la dynamique combinée d'une hausse des dépenses, sous l'effet notamment des charges contraintes et des incertitudes inflationnistes, et d'une diminution des recettes conduit à une forte contraction de l'épargne prévisionnelle par rapport à 2025.

Cette évolution intervient malgré l'hypothèse d'une augmentation de la fiscalité, dont le produit supplémentaire est estimé à 100 000 €. Sans cette ressource additionnelle, la commune ne serait pas en mesure de dégager une épargne nette en 2026, laquelle pourrait même devenir négative, remettant en cause sa capacité à financer ses investissements et à préserver ses équilibres financiers.

Dans ce contexte, le recours à ce levier fiscal apparaît nécessaire. Il permettrait non seulement de sécuriser un niveau minimal d'épargne, mais également d'absorber plus sereinement un éventuel choc inflationniste en cours d'exercice. Cette recette supplémentaire constitue un élément indispensable à la soutenabilité du budget 2026.

1.4 Investissements 2026

1.4.1 Recettes d'investissement

Cette année, l'investissement 2026 dont les dépenses d'équipements évaluées à 3 618 000€ incluant les restes à réaliser 2025 de 1 554 749€, sera financé par :

- Un montant de subventions attendues évalué à 1 647 000€,
- Des amortissements (108 000€)
- Des ressources propres pour 420 000€
- Le FCTVA pour 115 000€
- Un emprunt de 1 500 000€

Taxe d'aménagement

A noter que le contexte immobilier impacte également les recettes d'investissement avec une diminution nette des recettes de taxes d'aménagement.

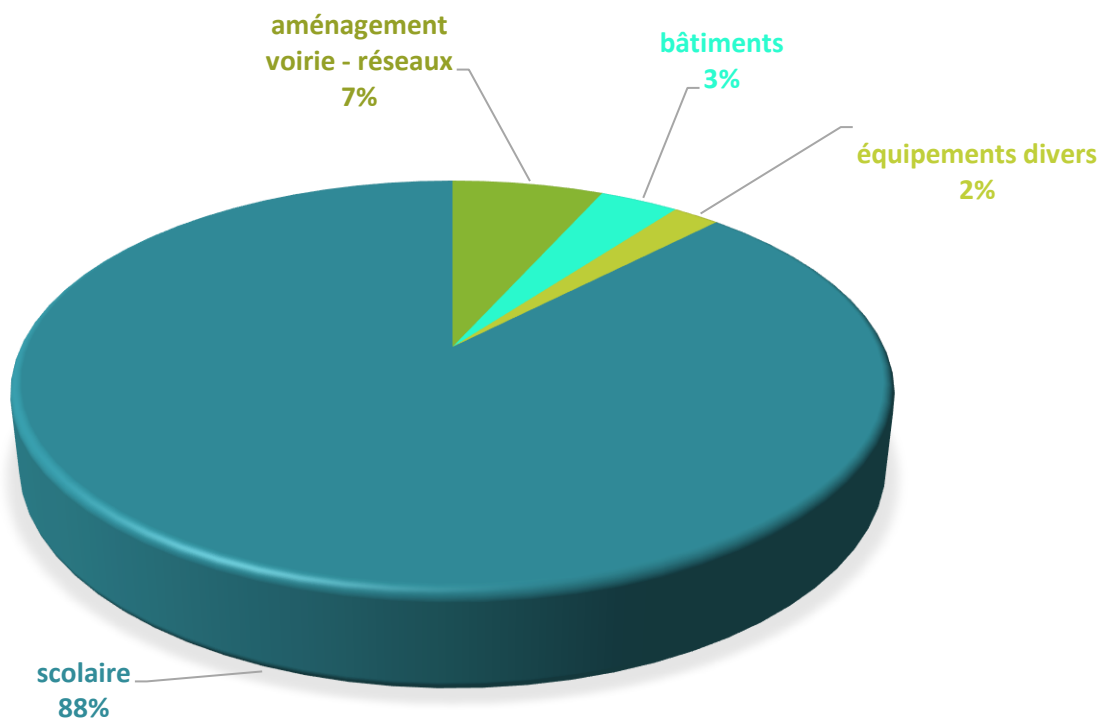
La modification de son mode de perception depuis septembre 2023 a eu également un effet important en 2025. Précédemment, le fait générateur de la taxe était l'autorisation de construire, depuis septembre 2023, le fait générateur est la déclaration d'achèvement de travaux. Ce changement entraîne en conséquence, un décalage dans la perception de la recette.

La recette envisagée en 2026 reste à 20 000€ comme en 2025, après une chute globale de 90 000€ par rapport à 2023.

1.4.2 Les dépenses envisagées pour 2026

L'essentiel portera sur la restructuration du Groupe scolaire (88%)

DÉPENSES D'ÉQUIPEMENTS BP2026



NB : Les thèmes de dépenses inférieurs à 1% ne sont pas représentés sur le graphique

Dépenses d'équipement	Inscription Nouvelle	RAR 2025	Prévisionnel 2026
Aménagement voirie - réseaux	137 500,00	55 060,37	192 560,37
Acquisition de terrain	15 000,00		15 000,00
Aménagement et mobilier urbain	2 500,00	49,60	2 549,60
Aménagement parking pharmacie+arrêt bus (Etudes)	12 000,00		12 000,00
Aménagement Pré Cahuzac	20 700,00		20 700,00
Etude aménagement bourg centre	46 250,00	9 720,00	55 970,00
Réfection ponctuelle trottoirs- busage	5 000,00		5 000,00
Réseau pluvial Groupe scolaire impasse Cheneraie	10 000,00	1 152,00	11 152,00
Réseau pluvial la Pielie (étude)	1 250,00		1 250,00
Signalétique voirie	2 500,00	10 030,80	12 530,80
Travaux divers éclairage public	9 300,00	6 833,58	16 133,58
Urba avenue de Gascogne RD23	13 000,00	27 274,39	40 274,39
Bâtiments	71 941,46	319 720,77	391 662,23
Acoustique salle 3° âge	7 500,00		7 500,00
Frais d'études divers (bâtiments)	1 000,00	984,00	1 984,00
Pompe à chaleur mairie + annexes	28 000,00		28 000,00
Rénovation Salle polyvalente travaux phase 1	1 000,00	10 868,75	11 868,75
Tiers lieux ancien couvent travaux	441,46	94 558,54	95 000,00
Travaux divers	1 500,00	6 256,06	7 756,06
Travaux divers plomberie	3 500,00		3 500,00
Travaux église électricité + BE + CT + SPS	4 000,00	206 106,93	210 106,93
Travaux électriques et alarmes sur bâtiments	23 500,00	946,49	24 446,49
Travaux en régie	1 500,00		1 500,00
Cadre de vie	3 500,00	15 402,77	18 902,77
Aménagement divers	500,00	3 000,00	3 500,00
Divers immobilisations		2 500,00	2 500,00
ETUDE Modification simplifiée du PLU		7 230,00	7 230,00
Plantation arbres et aménagement divers	3 000,00	2 672,77	5 672,77
Cimetière		5 000,00	5 000,00
Aménagement cimetière		5 000,00	5 000,00
Equipements divers	42 900,00	23 104,04	66 004,04
Equipements divers	4 000,00		4 000,00
Renouvellement informatique équipement	8 500,00	1 753,20	10 253,20
Renouvellement informatique logiciel	2 000,00	2 000,00	4 000,00
Services techniques	5 000,00	1 350,84	6 350,84
Site Internet refonte		18 000,00	18 000,00
Véhicules	23 400,00		23 400,00
Equipements sportifs et culturels	1 000,00	10 920,92	11 920,92
Equipements divers associations	500,00	6 634,14	7 134,14
Travaux électrique divers	500,00	4 286,78	4 786,78
Scolaire	1 806 338,83	1 125 540,65	2 931 879,48
Equipement divers scolaire	500,00	13 000,00	13 500,00
Informatique + logiciel	3 139,20	860,80	4 000,00
Mobilier scolaire renouvellement	3 000,00	985,00	3 985,00
Pose clim		4 000,00	4 000,00
Renouvellement mobilier et Tvx cantine	1 000,00	3 000,00	4 000,00
Travaux aménagement école	1 795 421,79	1 102 472,69	2 897 894,48
Travaux électricité plomberie divers	3 277,84	1 222,16	4 500,00
Total général	2 063 180,29	1 554 749,52	3 617 929,81

Comme en section de fonctionnement, les dépenses imprévues avec la M57 sont intégrées aux chapitres et aux opérations.
Les inscriptions budgétaires seront réalisées en ce sens dans le cadre de l'équilibre de la section Investissement.